

**Assemblée réunie
de la Commission communautaire commune**

**Verenigde Vergadering van de
Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie**

**Séance plénière
du vendredi 20 février 2004**

**Plenaire vergadering
van vrijdag 20 februari 2004**

SEANCE DU MATIN

OCHTENDVERGADERING

SOMMAIRE

INHOUDSOPGAVE

	Pages		Blz.
	—		—
EXCUSES	167	VERONTSCHULDIGD	167
PROPOSITIONS DE RECOMMANDATIONS		VOORSTELLEN VAN AANBEVELINGEN	
— Propositions de recommandations relatives « au huitième rapport sur l'état de la pauvreté dans la Région de Bruxelles-Capitale — Juin 2002 » (n° B-134/1 – 2003/2004)	167	— Voorstellen van aanbevelingen betreffende het achtste verslag over « de staat van de armoede in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest — Juni 2002 » (nr. B-134/1 – 2003/2004)	167
Poursuite de la discussion générale — <i>Orateurs</i> : la Présidente, Mmes Dominique Braeckman, Anne-Sylvie Mouzon, MM. Michel Lemaire, Denis Grimberghs, Marc Cools, Jean-Luc Vanraes, Paul Galand, Eric Tomas, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique d'Aide aux Personnes, Mme Dominique Dufourny et M. Paul Galand	167	Vortzetting van de algemene bespreking — <i>Sprekers</i> : de Voorzitter, mevrouw Dominique Braeckman, mevrouw Anne-Sylvie Mouzon, de heren Michel Lemaire, Denis Grimberghs, Marc Cools, Jean-Luc Vanraes, Paul Galand, Eric Tomas, lid van het Verenigd College, bevoegd voor het Beleid inzake Bijstand aan Personen, mevrouw Dominique Dufourny en de heer Paul Galand	167
Discussion du préambule et des points des propositions de recommandations	176	Bespreking van de inleiding en de punten van de voorstellen van aanbevelingen	176
PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT		VOORSTEL TOT WIJZIGING VAN HET REGLEMENT	
— Proposition de modification du Règlement (de MM. Rudi Vervoort, Alain Daems, Robert Delathouwer et Joël Riguelle) (n°s B-135/1 et 2 – 2003/2004)	178	— Voorstel tot wijziging van het Reglement (van de heren Rudi Vervoort, Alain Daems, Robert Delathouwer en Joël Riguelle) (nrs B-135/1 en 2 – 2003/2004)	178
Discussion générale — <i>Orateurs</i> : MM. Benoît Cerexhe et Robert Delathouwer	178	Algemene bespreking — <i>Sprekers</i> : de heren Benoît Cerexhe en Robert Delathouwer	178
			165

	Pages		Blz.
	—		—
Discussion des articles	179	Artikelsgewijze bespreking	179
INTERPELLATION		INTERPELLATIE	
— De M. Jean-Luc Vanraes à MM. Eric Tomas et Guy Vanhengel, membres du Collège réuni, compétents pour la Politique d'Aide aux Personnes, concernant « la situation de l'association faïtière Iris et de ses hôpitaux »	179	— Van de heer Jean-Luc Vanraes tot de heren Eric Tomas en Guy Vanhengel, leden van het Verenigd College bevoegd voor het Beleid inzake Bijstand aan Personen, betreffende « de situatie van de Iris-koepel en haar ziekenhuizen »	179
Discussion — <i>Orateurs</i> : MM. Jean-Luc Vanraes, Denis Grimberghs, Jos Van Assche, Eric Tomas , membre du Collège réuni, compétent pour la Politique d'Aide aux Personnes	179	Bespreking — <i>Sprekers</i> : de heren Jean-Luc Vanraes, Denis Grimberghs, Jos Van Assche, Eric Tomas , lid van het Verenigd College bevoegd voor het Beleid inzake Bijstand aan Personen	179
QUESTIONS ORALES		MONDELINGE VRAGEN	
— De M. Robert Delathouwer à MM. Jos Chabert et Didier Gosuin, membres du Collège réuni, compétents pour la Politique de Santé, concernant « la prévention du cancer du sein à Bruxelles »	183	— Van de heer Robert Delathouwer aan de heren Jos Chabert en Didier Gosuin, leden van het Verenigd College bevoegd voor het Gezondheidsbeleid, betreffende « de preventie van borstkanker in Brussel »	183
— De M. Jean-Luc Vanraes à MM. Jos Chabert et Didier Gosuin, membres du Collège réuni, compétents pour la Politique de Santé, concernant « les services de garde de médecins généralistes en Région de Bruxelles-Capitale »	185	— Van de heer Jean-Luc Vanraes aan de heren Jos Chabert en Didier Gosuin, leden van het Verenigd College bevoegd voor het Gezondheidsbeleid, betreffende « de huisartsenwachtposten in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest »	185
— De M. Paul Galand à MM. Jos Chabert et Didier Gosuin, membres du Collège réuni, compétents pour la Politique de Santé, concernant « la diminution du nombre de pharmacies de garde en Région bruxelloise à partir du 20 février »	186	— Van de heer Paul Galand aan de heren Jos Chabert en Didier Gosuin, leden van het Verenigd College bevoegd voor het Gezondheidsbeleid, betreffende « de vermindering van het aantal wachtdiensten van de apothekers in het Brussels Gewest vanaf 20 februari »	186

PRESIDENCE DE MME MAGDA DE GALAN, PRESIDENTE

VOORZITTERSCHAP VAN MEVROUW MAGDA DE GALAN, VOORZITTER

— *La séance plénière est ouverte à 10 h 25.*

De plenaire vergadering wordt geopend om 10.25 uur.

Mme la Présidente. — Je déclare ouverte la séance plénière de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune du vendredi 20 février 2004.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie van vrijdag 20 februari 2004 geopend.

EXCUSES

VERONTSCHULDIGD

Mme la Présidente. — Ont prié d'excuser leur absence : M. Guy Hance et Mme Isabelle Molenberg.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid : de heer Guy Hance en mevrouw Isabelle Molenberg.

PROPOSITIONS DE RECOMMANDATIONS RELATIVES AU HUITIEME RAPPORT SUR « L'ETAT DE LA PAUVRETE DANS LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE — JUIN 2002 »

Poursuite de la discussion générale

VOORSTELLEN VAN AANBEVELINGEN BETREFFENDE HET ACHTSTE VERSLAG OVER « DE STAAT VAN DE ARMOEDE IN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST — JUNI 2002 »

Voortzetting van de algemene bespreking

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la poursuite de la discussion générale des propositions de recommandations.

Aan de orde is de voortzetting van de algemene bespreking van de voorstellen van aanbevelingen.

Il y a deux semaines, nous avons été confrontés à un problème, dans la mesure où le Collège réuni n'était pas représenté sur les bancs du gouvernement, pour entendre la discussion du huitième rapport sur l'état de la pauvreté dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Les soixante-neuf parlementaires présents ont regretté cet état de fait, d'autant qu'il s'agit d'un élément récurrent. Nous avons voté certains points à l'unanimité.

Partout, on déclare que la Région bruxelloise se trouve à la croisée des chemins, compte tenu notamment des rapports qui sont examinés au Parlement.

Nous avons donc décidé de remettre ce point à la séance d'aujourd'hui.

La parole est à Mme Dominique Braeckman.

Mme Dominique Braeckman. — Madame la Présidente, l'objectif du rapport sur l'état de la pauvreté est primordial, étant donné qu'à partir d'une objectivation des besoins, les parlementaires émettent une série de recommandations à caractère politique afin de lutter contre la pauvreté dans la Région bruxelloise, ce qui est une des priorités de notre action politique.

Je reprendrai quelques éléments du débat, même s'ils avaient été amorcés lors de la séance précédente. Aucun membre du Collège réuni n'était présent. Certains esprits chagrins pourraient déplorer qu'aujourd'hui, seuls trois membres du Collège réuni sur huit soient présents. Mais l'ombre de Bouddha planant ce matin sur l'Assemblée, nous nous réjouissons plutôt de cette avancée infiniment motivante puisque de zéro, nous passons à trois membres du Collège réuni. En fait, ces recommandations sont adressées aux huit membres. En effet, chacun d'eux a dans ses compétences l'obligation de lutter à sa manière contre la pauvreté. Les déterminants de la pauvreté sont excessivement nombreux. Ils ont même le devoir d'entendre ce qui n'est pas adressé au gouvernement bruxellois mais à d'autres niveaux de pouvoir, et de leur transmettre.

En ce qui concerne le rapport proprement dit de notre travail en commission des Affaires sociales, je ne serai pas très longue. La commission des Affaires sociales s'est réunie à six reprises afin d'examiner les données du huitième rapport sur l'état de la pauvreté, et je ne reprendrai pas *in extenso* tout ce qui a été fait.

Vu le contenu de ce rapport particulièrement axé sur la problématique du logement, la commission des Affaires sociales avait préalablement saisi la commission du Logement afin de recevoir son avis sur les aspects relatifs à la problématique mise en exergue dans le rapport.

Un certain temps plus tard, — voire un temps assez certain — car dès qu'on aborde la question du logement, la polémique s'enflamme, nous avons reçu l'avis de la commission du Logement.

La première décision que nous avons prise fut l'adoption telle quelle des recommandations émises par cette commission. Un simple toilettage lié à l'évolution de la législation fut demandé. C'est ainsi que les recommandations de la commission du Logement faisaient état d'une prochaine parution du Code du Logement.

Dès lors, un toilettage était nécessaire et je dois vous avertir que, dans le rapport de la commission des Affaires sociales qui vous a été transmis, les recommandations n'ont pas été actualisées. A part ce détail, tout est acceptable tel quel.

Il y eut d'autres débats pour savoir si la commission ferait des recommandations complémentaires. Etant donné que nous avons pris la décision d'en faire, chaque groupe politique devait dès lors remettre un texte contenant des propositions de recommandations. Par ailleurs, le rapport sur lequel nous travaillons étant relativement ancien puisque édité en juin 2002, il nous a paru intéressant de nous appuyer sur des chiffres plus récents. Il s'est avéré que certains CPAS n'avaient pas fourni leurs chiffres pour l'élaboration du nouveau rapport, ce qui donna lieu, en commission, à quelques polémiques.

La problématique de la pertinence d'un travail thématique que l'Observatoire doit ou ne doit pas faire fut largement discutée également avec des avis divers.

Bien qu'elles aient été demandées à tous les groupes, c'est Mme Mouzon et le groupe Ecolo qui fournirent à la commission des propositions de recommandations. Il fut rapidement constaté qu'il y aurait moyen de s'appuyer sur ces deux textes moyennant un travail de conciliation.

Une partie des recommandations fut axée sur la méthode et les procédures d'élaboration du rapport sur l'état de la pauvreté, d'autant que les échéances étaient largement dépassées, tant dans notre travail de remise des recommandations qu'en matière de transmission de chiffres par certains CPAS. Qui dit méthode et procédure dit moyens, nouveaux ou pas, aux CPAS et à l'Observatoire et débat sur l'harmonisation de la procédure de récolte des données.

On suggéra alors que la commission reprenne ses travaux en présence du Collège afin de lui demander des explications sur le non-respect de la méthode préconisée dans l'ordonnance.

En attendant, les débats reprirent alors davantage sur le fond que sur la méthode : les difficultés, les barèmes et les formations des assistants sociaux, la consommation de gaz, d'eau et d'électricité et la formation de personnel pour veiller à promouvoir une gestion rationnelle de l'énergie et pour lutter contre la dangerosité de certains appareils.

A ce stade des débats, nous avons pris connaissance d'une lettre du président de la Conférence des Présidents de CPAS, datée de novembre 2003 énonçant des remarques concernant le rapport sur l'état de la pauvreté. Les CPAS demandent à être associés à l'analyse de leurs données ainsi qu'à la rédaction des conclusions du rapport et ne voient guère l'intérêt de transmettre des données supplémentaires s'ils ne peuvent être partenaires actifs dans leur traitement.

Ce matin, les parlementaires ont reçu dans leur boîte aux lettres copie d'une réponse des membres du Collège à la Conférence des

présidents et secrétaires des CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale. En ma qualité de rapporteur du travail effectué en commission, je déplore, Madame la Présidente, de ne recevoir ce document qu'aujourd'hui, alors qu'il est hautement significatif et très important. Je voudrais savoir s'il serait possible d'en faire une annexe au rapport.

Mme la Présidente. — D'accord, j'en prends acte, Madame !

Mme Dominique Braeckman. — Je vous remercie, Madame la Présidente. En effet, il est important que les générations futures, qui se pencheront sur le travail que nous avons accompli, aient tous les éléments en main pour poursuivre ce processus très important.

M. Eric Tomas, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique d'Aide aux Personnes. — Le Collège non plus n'a pas reçu ce document, c'est bizarre !

Mme Dominique Braeckman. — Mais c'est vous qui avez signé cette lettre, Monsieur Tomas ! A la limite, vous auriez pu nous la transmettre directement.

Un autre moment charnière fut l'audition du ministre Vanhengel qui fit état de son sentiment que les délais fixés par l'ordonnance étaient impossibles à respecter et de son questionnement quant à la pertinence d'un rapport régional annuel. Le débat repartit donc sur l'éventuelle nécessité d'adapter le texte de l'ordonnance ainsi que sur les diverses motivations de transmission tardive de certaines données par certains CPAS.

A ce stade des travaux, le président nous transmet un projet de texte élaboré à partir des textes PS et Ecolo et tenant compte des échanges de vues qui avaient eu lieu en commission. On débattit alors de quelques points plus précis tels que les moyens et l'harmonisation des procédures, le refus de signature du protocole relatif au centre de référence pour personnes sans abri.

Ce texte, quelque peu remanié, fut adopté par neuf voix et une abstention.

C'est ce texte qui sera soumis tout à l'heure à votre approbation.

Je quitterai à présent mon rôle de rapporteur pour vous donner quelques éléments d'analyse plus politique. Aussi, est-ce avec ma casquette Ecolo que je prendrai la parole. Pour Ecolo, ce processus du rapport sur l'état de la pauvreté doit continuer à être soutenu, pour autant que chacun joue le jeu. A cet égard, les parlementaires ont certainement leur part de responsabilité, notamment dans les délais pour remettre ces recommandations. Cette fois, nous avons pris vraiment beaucoup trop de temps et, à l'avenir, les parlementaires vont devoir agir avec davantage de célérité et de volonté.

Par ailleurs, le jeu doit également être joué par les CPAS et l'Observatoire. Or, les débats en commission ont montré une certaine tension entre les CPAS et l'Observatoire, probablement parce que les rôles des uns et des autres ne sont pas tout à fait clairs. En la matière, le Collège a sa part de responsabilité, car il fait jouer à l'Observatoire un rôle qui n'est pas le sien et il n'assume pas suffisamment ses responsabilités à lui qu'il fait supporter par l'Observatoire, ce qui crispe les CPAS.

De grâce, cheminons davantage dans la voie d'une collaboration plus étroite entre CPAS et Observatoire, plutôt que de susciter une opposition entre ces deux instances très importantes !

L'élément ultime est la mise en pratique des recommandations qui vous parviennent et qui sont portées par l'ensemble des parlementaires. Il serait intéressant d'entendre, dans les prochaines semaines, les membres du Collège faire rapport devant l'Assemblée de la manière dont ils ont tenu compte non pas des toutes dernières recommandations — c'est sans doute au cours de la prochaine législation que l'on s'y référera — mais des recommandations passées. C'est la raison pour laquelle il serait intéressant de les entendre. *(Applaudissements sur les bancs Ecolo et du MR.)*

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Madame la Présidente, Messieurs les Membres du Collège réuni, Chers Collègues, ainsi donc nous examinons, fin février 2004, les données 2000 des CPAS qui devaient être transmises par les CPAS en mars 2001, faire l'objet d'une table ronde en mai 2001 et être examinées par notre commission, en juin-juillet 2001 également. Cela, c'est le problème.

Mais nous disposons d'une belle étude thématique sur le logement laquelle a d'ailleurs été exploitée et transformée, certes pas intégralement, en décisions. Le budget 2004, l'opération Fadels, la centralisation des trésoreries, les moyens dégagés pour la SLRB et autres. Personne d'ailleurs n'a vraiment analysé ici ou en commission les données 2000 car elles venaient trop tard; nous n'allions pas perdre notre temps à le faire ! D'aucuns ici présents ont tenu des discours extrêmement virils en se scandalisant de l'absence des membres du Collège, le plus viril d'entre eux ne siégeant jamais en commission des Affaires sociales du bicommunautaire ! Et bien, Chers Collègues, le procédé est, selon moi, beaucoup trop commode pour être vraiment tout à fait correct.

Quoi qu'il en soit, le Groupe socialiste se réjouit de ce que, à côté de celles qui observent et de celles qui recommandent, certaines personnes travaillent concrètement : des ministres qui recapitalisent la SLRB et dégagent des marges budgétaires pour le logement social, des médecins qui soignent, des assistants sociaux qui guident et accomplissent les formalités administratives pour les demandeurs d'aide, des gestionnaires d'hôpitaux et de CPAS qui organisent, de modestes mandataires locaux qui, pour un jeton de présence tout aussi modeste, étudient les rapports et prennent des décisions humainement difficiles et techniquement complexes, etc.

Le groupe PS votera une foi encore, les recommandations de l'ARCCC puisqu'il est assez indifférent que l'on vote pour ou contre ou que l'on s'abstienne.

On peut faire ce que l'on veut, de toute façon, autant « pisser dans un violon » !

Le groupe socialiste comprend le mécontentement des CPAS devant l'absurdité consistant à récolter des données qui ne servent à rien ou à si peu, vu le traitement qui leur est réservé.

Je rappelle que cette tâche de récolte des données est extrêmement fastidieuse : il faut rentrer des rapports, des données et des

justificatifs pour toute une série de raisons. A l'heure actuelle, ils remplissent le fameux rapport sur les 250 EUR par dossier « Réforme du RIS » (revenu d'intégration sociale), ils sont en train de remplir les rapports, les données et les justificatifs pour les subventions du Fonds Vande Lanotte en matière de gaz et d'électricité et ils devraient aussi remplir le fichier signalétique pour le 31 mars sur les données 2003 pour le rapport « Pauvreté ».

Les systèmes informatiques étant ce qu'ils sont, remplir toutes ces tâches implique souvent du collationnement manuel de dossiers.

C'est une tâche ingrate et fastidieuse. Le Groupe socialiste comprend donc que les CPAS préfèrent consacrer le temps, l'énergie et l'argent nécessaires à cette récolte à des tâches plus utiles. Il comprend aussi la décision des CPAS, — toute récente, — de poursuivre cette tâche ingrate puisqu'elle est nécessaire, mais d'effectuer aussi la tâche plus intelligente qui consiste à analyser ces données, de même que la tâche gratifiante de présentation du travail aux médias.

Le Groupe socialiste s'est beaucoup investi dans la conception et l'application de l'ordonnance sur l'état de la pauvreté dans la région. Il déplore, le rapport de la commission est très explicite à cet égard et je vous y renvoie, que d'aucuns privilégient la parole aux actes et répugnent à examiner les chiffres, tâche il est vrai plus rébarbative que la logorrhée superficielle et velléitaire.

Le Groupe socialiste n'épuisera donc pas son temps de parole sur ces recommandations et préférera s'investir notamment dans l'examen des projets et propositions concrets de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. *(Applaudissements.)*

Mme la Présidente. — La parole est à M. Michel Lemaire.

M. Michel Lemaire. — Madame la Présidente, Messieurs les Membres du Collège, Chers Collègues, j'aurais voulu commencer par une petite boutade, Monsieur Simonet, mais finalement, à la lecture attentive de ce rapport et vu les circonstances, elle se transforme en une formule beaucoup moins drôle : il s'agit du label bruxellois. Monsieur Simonet, c'est le côté un peu comique de l'intervention; nous vous donnons l'occasion de reconfirmer votre éventuel stature d'homme d'Etat sur la problématique du label bruxellois. Il y a quelques années, alors que vous étiez encore fort jeune, vous aviez déposé une proposition d'ordonnance à ce sujet. Le gouvernement de l'époque avait dû la refuser.

Savez-vous que votre texte a été repris, avec des améliorations, bien sûr, a été redéposé sous le gouvernement II ou III, je ne sais plus mais vous n'étiez plus parmi nous. Eh bien, il a été refusé ! Maintenant que vous revenez, on va faire la synthèse.

Nous attendons donc de vous un geste fort pour que cette proposition d'ordonnance sur le label bruxellois soit considérée comme le point d'orgue de votre passage éclair, à moins que vous ne terminiez pas la session mais nous, nous souhaitons vous garder jusqu'au moi de juin.)

Voilà pour l'aspect plaisant. Ce qui l'est moins, c'est le rapport sur la pauvreté devient de plus en plus une sorte de label bruxellois. Cela semble confirmé par l'ensemble des indicateurs : on s'enfoncé réellement dans la pauvreté.

Je n'interviendrai pas sur le suivi des recommandations puisque M. Grimberghs le fera.

J'émettrai simplement quelques considérations sur l'avis rendu concernant cette problématique du logement, qui avait fait l'essentiel des travaux du rapport, au sujet desquels nous nous étions très longuement rencontrés, notamment dans cette enceinte, pour voter la résolution, mais regretter une fois encore quelle soit la résultante de la situation d'une majorité où, pour éviter de s'opposer, on envisage de mettre toute une série de recommandations extrêmement sympathiques, extrêmement théoriques, dont on sait que dans les faits elles seront fort peu réalisables dans la conjoncture actuelle.

Ce ne sont pas moins de 40 demandes qui se retrouvent dans le cadre de cette résolution et nous trouvons que cela est tout à fait exagéré.

Que peut-on retenir ? C'est, bien sûr, qu'on veut de l'argent, augmenter l'offre et rencontrer toutes les situations. On veut notamment, et c'est vrai que c'est dramatique, augmenter l'offre publique de logements de transit pour des personnes en situation de rupture familiale.

Cela est assez éclairant. On sait que des milliers et des dizaines de milliers de ménages sont en situation de rupture familiale. Personne ne peut aller à l'encontre de cette proposition, mais on sait que, dans les faits, les réalisations sont extraordinairement modestes.

Est-ce une raison pour ne pas les souhaiter ? Certes non. J'eus préféré, mais c'est à simple titre personnel, que l'on calibre bien davantage les objectifs, qu'on essaie d'en avoir deux ou trois, après avoir constaté que la situation est dramatique, mais qu'on s'engage à les réaliser.

Par ailleurs, — et c'est toujours le problème de cette majorité qui ne s'est pas entendue, et cela ne va pas s'arranger — on essaie de trouver une sorte de consensus en évoquant une mixité sociale dans les logements publics, alors qu'il est bien clair que tout le monde souhaiterait qu'il y ait une harmonie parfaite entre tous les citoyens de cette région. La situation dramatique dans laquelle on se trouve en matière de logement social, en matière de précarité, en matière de chômage, en matière de revenus, impose bien sûr que l'on essaie de privilégier les plus faibles. Or, ce n'est pas la mixité sociale que certains réclament, c'est de la mixité financière. Donc, on essaie d'avoir des habitants qui aient un peu plus de revenus. C'est d'ailleurs assez choquant de faire la confusion entre les catégories, car en confondant mixité sociale et mixité financière, on a l'air de croire que les gens qui gagnent un peu plus d'argent que les autres seraient plus malins.

Ce n'est pas la compréhension que nous avons de ce système.

On demande le relèvement des minima sociaux et des salaires minima. Il est un peu difficile pour nous de prendre position, en tout cas d'avoir les leviers de commande, mais on rappelle qu'il y a un gouvernement fédéral.

Hier encore, cela a été fait dans ma commune de Woluwe-St-Lambert, et je présume que cela a été le cas également dans d'autres communes, les CPAS de Bruxelles ont déposé une motion de colère

au sujet des retards de la mise en application du fonds de créance alimentaire. Je présume que cela a été fait dans d'autres communes. Que vouliez-vous qu'on dise ? Qu'il y a un gouvernement qui a pris les dispositions en la matière.

On doit bien constater le caractère un peu vain de ce type de résolution quand on sait comment et qui gère le pays, et combien ces incantations nous semblent un peu faciles.

Par ailleurs, pour en revenir à la région, vous aurez été les champions toutes catégories des résolutions qui n'engagent jamais personne mais qui font croire aux uns et aux autres quand ils rentrent chez eux qu'ils ont mené un combat important alors qu'en fait cela se résume souvent à de la simple musculation.

Au terme de cette législature il serait intéressant de faire l'inventaire des résolutions commises et de mesurer leur taux de réalisation et d'effectivité.

On parle de plus en plus, mais avec beaucoup de « réserve », de l'attribution d'une allocation-loyer. L'idée avance et ce n'est pas pour nous déplaire. Il s'agit d'un enjeu majeur, à moins que M. Simonet gagne au Lotto et nous amène des montants considérables pour conforter la politique du Logement.

Les probabilités sont cependant très faibles tant il est vrai que le MR n'a pas beaucoup de chance pour le moment. Quoi qu'il en soit, nous nous réjouissons de voir que l'idée avance même si la façon de certains de concevoir cette allocation-loyer est assez pittoresque. Le MR, par exemple, propose d'accorder l'allocation-loyer aux revenus faibles et aux revenus modérés. Est-ce bien sérieux quand on connaît l'intensité des problèmes qui se posent en Région bruxelloise ? Ainsi, qu'une série de taxes sur les bureaux — vieille affaire — soient intégralement consacrées à une politique sociale du logement. Cela montre peut-être le côté sympathique de certaines propositions mais aussi le caractère tout à fait factice de considérations émises à l'unanimité par des gens qui ne les mettent pratiquement jamais en application.

Dernier point : les auteurs du rapport n'ont pas mentionné le clientélisme dans le logement social. Cela signifierait qu'il n'existe plus. Je ne leur en veux pas mais je tiens quand même à dire qu'il doit encore subsister ici et là, mais infiniment moins que par le passé car des mesures ont été prises pour améliorer le contrôle de l'accès aux logements sociaux.

Je voulais terminer sur ce point car c'était une des dernières manifestations du brio étourdissant. M. Ducarme qui s'était livré à toute une série de considérations en commission du Logement et s'était dit très choqué par le clientélisme en Région bruxelloise. Nous avions alors eu l'outrecuidance de dire qu'il confondait avec la région de Thuin. Il s'en était suivi une passe d'armes entre nous que l'on aurait pu imaginer plus romantique. S'il y avait eu un énorme clientélisme dans le logement social, je présume que l'on se serait penché quelque peu sur ce problème.

J'ai donc essayé d'attirer l'attention sur la gravité de la problématique ainsi que sur les énormes faiblesses de ce genre de résolution soutenue par une majorité telle que nous la connaissons. (*Applaudissements sur les bancs du cdH.*)

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Jan Béghin heeft het woord.

De heer Jan Béghin. — Mevrouw de Voorzitter, Heren Collegeleden, Collega's, door de afwezigheid van de collegeleden konden we de aanbevelingen over de staat van de armoede in het Brussels Gewest tijdens de vorige vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie niet bespreken. Ik heb dat toen betreurd, net zoals ik betreurd dat ze vandaag moesten wijken om nog even de vaudeville van de vervanging van een Minister-President over te doen. Ik leg mij natuurlijk neer bij de beslissing van het Bureau, maar het versterkt bij de bevolking alleen maar het beeld van politiek personeel dat meer met zichzelf bezig is dan met de reële problemen, zoals de armoede, dat wellicht het grootste probleem is in ons gewest.

Ik sluit mij graag aan bij de aanbevelingen die de commissie voor Sociale Zaken van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie heeft gedaan naar aanleiding van het achtste verslag over de staat van armoede in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.

Ik kan me vooral vinden in de aanbeveling dat de Verenigde Vergadering ieder jaar over een barometer van de staat van de armoede zou moeten beschikken. Dat is momenteel niet het geval, hoewel het wel degelijk vereist is conform de ordonnantie van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie van 8 juni 2000 betreffende het opstellen van een jaarverslag over de staat van de armoede in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.

Een dergelijke barometer is er niet, onder andere omdat zes OCMW's hun gegevens niet willen bezorgen aan het Observatorium voor Gezondheid en Welzijn, dat instaat voor de opmaak van de barometer. Uit de besprekingen van het armoederapport in de commissie voor Sociale Zaken blijkt dat een aantal OCMW's, waaronder dat van Brussel Stad, weigert dat te doen. Ze vinden dat ze niet bij de besluitvorming betrokken zijn of dat het werk tijdrovend is. Sommige OCMW's zijn zo arrogant te argumenteren dat het gewest maar voor 3 % bijdraagt in hun jaarlijkse begroting, reden waarom ze zich niet verplicht voelen om hun gegevens door te geven. Zijn sommige OCMW's misschien bevreesd dat via die gegevens zou blijken dat ze relatief weinig doen om de armoede te bestrijden in vergelijking met andere OCMW's ?

Wat doet het Verenigd College hieraan ? Bitter weinig. Men zou toch denken : de wet is de wet en die moet worden nageleefd. Dat is het alvast niet volgens het bevoegde collegelid. In de hoorzitting met het Verenigd College in de commissie voor Sociale Zaken stelt collegelid Vanhengel, vandaag eens te meer afwezig, dat de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie dient te onderzoeken hoe de ordonnantie kan worden gewijzigd, rekening houdend met de praktische problemen die er bij de concrete toepassing zijn gerezen. In de plaats van de wet te doen toepassen, wil men de wet liever aanpassen. Dat wil niet zeggen dat ik tegen overleg met de OCMW's zou zijn over de manier waarop de gegevens het best worden verzameld. Hoe dan ook moeten de OCMW's de wet naleven, zoals iedereen.

Waarom kan het Verenigd College geen inspanning leveren om de wet te doen naleven ? Een jaarlijkse barometer is immers noodzakelijk om een goed beleid te kunnen voeren. Op die manier kunnen politieke en budgettaire keuzes worden verduidelijkt, vooral in beleidsdomeinen die ressorteren onder de bevoegdheid van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie. Denken we maar aan de

opvang van de daklozen. Zo'n barometer zou ons in staat moeten stellen de behoefte inzake de opvang van daklozen weer te geven. Nu stellen we ieder jaar vast, wanneer er plots een vriesperiode aanbreekt, dat er een acuut tekort is aan opvang voor daklozen. Telkens weer volgt er een noodingreep vanwege de bevoegde collegeleden. Met een goed afgestelde barometer zou het Verenigd College meer preventief kunnen werken.

Dat het nodig is de vinger aan de pols te houden inzake de armoede, bewijst het armoedejaarrapport dat professor Jan Vranken van de Universiteit Antwerpen, vorig jaar reeds voor de twaalfde keer uitbracht. In vergelijking met 2001 ontving in 2002 maar liefst 15 % meer personen een leefloon. Dat is dan nog het gemiddelde voor België; voor Brussel ligt het cijfer nog hoger. Daarmee werd de dalende trend van de afgelopen jaren tenietgedaan. Bovendien is één op vier van de Belgische bevolking wel eens voor langere of kortere tijd arm geweest. Aangezien armoede een typisch stedelijk fenomeen is, moeten we zeker die algemene cijfers voor Brussel meer verfijnen. Daarom steun ik uitdrukkelijk de vraag dat er eindelijk werk wordt gemaakt van een goede jaarlijkse barometer van de staat van de armoede in Brussel, teneinde daarop een adequaat beleid te kunnen enten.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Denis Grimberghs.

M. Denis Grimberghs. — Madame la Présidente, en complément à l'intervention de M. Lemaire centrée sur l'étude thématique du logement, je voudrais en revenir au bon fonctionnement de notre outil « rapport sur la pauvreté ». Je m'étonne que pratiquement, tous les groupes de la majorité et de l'opposition nous expliquent, que, dans le fond, les choses ne fonctionnent pas comme elles devraient, comme si ce n'était la faute de « personne »; c'est d'ailleurs souvent ainsi à la Commission communautaire commune. Même les ministres en ont les bras qui tombent : les présidents des CPAS ne font pas ce qu'on leur demande, ce n'est pas de leur faute, « c'est la faute à personne ». Ce n'est pas possible !

Cette façon de considérer les choses avait déjà amené le groupe cdH à ne pas approuver les recommandations du Rapport sur la pauvreté lors du dernier débat sur le sujet. Pour la première fois, nous avons refusé de poursuivre cette espèce d'unanimité sympathique à propos d'une cause qui paraît juste. Tout le monde s'est dit bien conscient des problèmes de pauvreté et de la nécessité de voter un certain nombre de recommandations, que l'on mettra peu ou prou en œuvre, sans grande ambition, puis nous nous reverrons quelques années plus tard pour reprendre une recommandation sur le même sujet et dire que nous sommes à nouveau unanimes.

Il me semblait qu'une modification intervenue entre-temps aurait pu amener plus de clarté dans le débat. C'est la modification de l'ordonnance élaborée sous cette législature et pour laquelle un travail avait été réalisé à bon escient avec le Collège et les CPAS afin de voir si c'était tenable. Il est tout de même désolant d'entendre dans cette Assemblée les critiques de certains, par ailleurs présidents de CPAS, à l'encontre des exigences qui pèsent sur les CPAS alors qu'ils ont eux-mêmes inscrit ces exigences dans le texte de l'ordonnance. Je regrette de devoir le dire devant une chaise vide, mais Mme Mouzon a elle-même rédigé les modifications de l'ordonnance impliquant un certain nombre d'obligations, plus limitées dans le chef des CPAS. Je le dis aussi à l'intention de M. Vanraes, qui est

présent. Nous convenions tous qu'il valait mieux ajuster et limiter ces obligations pour aboutir, comme M. Béghin l'a dit, à un baromètre simple, constant, comparable et qui nous permet d'évaluer les performances du gouvernement.

Je suis désolé de le dire mais la pauvreté n'est pas l'affaire de « personne », ce n'est pas la faute de « personne ». A un moment donné, il faut quand même savoir si on veut entreprendre des actions pour lutter contre la pauvreté, si les tâches entreprises sont efficaces ou non, s'il faut réajuster, en fonction de l'évolution socioéconomique, un certain nombre de priorités par rapport à ce que tout le monde a l'air de souhaiter : une politique efficace de lutte contre la pauvreté.

Je voudrais centrer mon intervention sur notre volonté de disposer d'un instrument. Mme Mouzon avait raison de dire qu'il est un peu ridicule d'examiner aujourd'hui les données de l'année 2000. Que va-t-on faire de celles des années 2001 et 2002, alors que l'on devrait déjà pratiquement pouvoir travailler à partir des données de 2003 dans le courant de l'année 2004 ?

A mes yeux, il faut tout d'abord rattraper le retard. Une méthode de travail doit ensuite être élaborée, à votre initiative, Messieurs les Membres du Collège réuni, pour appliquer une ordonnance qui a été approuvée à l'unanimité dans cette Assemblée. C'est incontournable, le pouvoir exécutif doit faire appliquer la législation. Je préférerais vous donner des conseils en la matière, mais, à mon avis, cela ne servirait à rien. Il vous revient de faire appliquer un texte qui a été adopté. Il y a eu des travaux préparatoires et les choses étaient assez claires. Je sais qu'à la différence des CPAS wallons et flamands, les CPAS bruxellois détesteraient même l'idée que vous leur adressiez une circulaire portant sur n'importe quel élément de la politique sociale. Mais vous pourriez quand même leur faire parvenir une circulaire indiquant très précisément comment vous entendez désormais appliquer l'ordonnance concernant le rapport sur la pauvreté. Par la même occasion, vous pourriez leur rappeler leurs obligations, certes limitées, mais aussi, c'est très important, que le travail de cette Assemblée est réalisé au bénéfice de tous les Bruxellois, et donc aussi au bénéfice des CPAS bruxellois.

Il faut se réapproprier collectivement les informations. Il ne s'agit pas d'un devoir fait pour une quelconque autorité supérieure et qui n'aurait aucun intérêt pour les CPAS. Je pense que, pour eux aussi, il est très important de pouvoir évaluer leur travail et comparer leurs performances.

Il me semble donc essentiel de disposer effectivement de ce baromètre. Dans cette espèce de tourmente autour du rapport de la pauvreté, il ne faudrait pas oublier de souligner les éléments positifs, notamment ceux de l'Observatoire. Je souligne qu'un pas est fait dans la bonne direction puisqu'on commence à mesurer la mise en œuvre des recommandations prises par ce Parlement. Je pense que c'est une bonne indication et que, contrairement à ce qui a été dit, les rapports thématiques ne sont pas inutiles. Il revient d'ailleurs au Parlement et au Collège réuni d'indiquer, le cas échéant, les thèmes sur lesquels on souhaite que le rapport thématique puisse approfondir la mise en œuvre des recommandations déjà décidées ou approfondir les questions qui doivent faire l'objet d'un travail politique visant à déterminer les priorités.

Je n'ai malheureusement pas le sentiment que le texte que nous allons adopter ait véritablement arrêté des priorités. Je crois que la commission du Logement a bien travaillé sur les données qui ont été transmises, mais je ne suis pas certain que, dans une sorte de souci d'unanimité auquel mon groupe a également participé, et malgré ce que M. Lemaire a dit pour s'en distancier quelque peu, nous n'allons pas finalement approuver à l'unanimité un document que nous appliquerons à nouveau très peu.

Je veux donc rappeler à chacun que nous sommes à la veille d'échéances. Le contenu de ce rapport sur la pauvreté doit nous engager à fixer dans le programme politique des priorités destinées au prochain gouvernement bruxellois ce qui demande effectivement une mobilisation de moyens.

Le vrai débat portera à un moment donné sur la réappropriation des conclusions du rapport sur la pauvreté pour faire les arbitrages nécessaires en termes de moyens budgétaires.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Marc Cools.

M. Marc Cools. — Madame la Présidente, Messieurs les Membres du Collège réuni, Chers Collègues, j'ai entendu ce matin plusieurs intervenants, notamment M. Lemaire, ironiser quelque peu sur l'utilité des résolutions que nous votions dans ce Parlement. Je pense, et nous pensons au niveau du groupe MR, que l'existence d'un rapport annuel sur la pauvreté est une excellente chose.

Nous voterons bien entendu les recommandations de la commission.

C'est une excellente chose parce que nous sommes obligés de réfléchir en permanence aux problèmes de pauvreté. Ce sont des questions essentielles. Un de nos premiers devoirs de responsables politiques est d'agir pour réduire les inégalités criantes et organiser la solidarité entre les citoyens. Personne n'a le monopole du cœur; je crois que tous les groupes démocratiques veulent lutter de manière concrète contre la pauvreté.

C'est d'ailleurs à raison que ce rapport est en grande partie centré sur les questions de logement. Celles-ci sont en effet très souvent déterminantes en matière de pauvreté.

On a notamment parlé de l'allocation-loyer. Comme vous le savez, cette idée est chère au MR, et nous espérons qu'elle pourra se concrétiser. Elle permettrait de faire face à l'incapacité de trouver un logement convenable à un prix abordable pour toute une série de personnes qui, dans la plupart des cas, remplissent les conditions d'accès au logement social.

Construire des logements sociaux coûte cher, il faut bien entendu poursuivre les programmes, mais l'allocation-loyer permet à un moindre coût d'ouvrir un certain nombre de possibilités de logements.

Un autre avantage est la garantie de mixité sociale dans les quartiers. Je crois que c'est très important. Personnellement, quand je suis devenu échevin des travaux publics dans ma commune, voici une dizaine d'années, la première priorité que j'ai fixée était d'investir dans les quartiers proches de Saint-Gilles, de Forest ou d'Ixelles, — là où les problèmes de précarité étaient sans doute les plus impor-

tants —, afin d'y maintenir une mixité sociale. L'allocation de logement est aussi un moyen d'atteindre cet objectif.

D'autres éléments méritent une attention particulière. Je parlais hier au secrétaire d'Etat, M. Hutchinson, en commission du Logement, de l'action des agences immobilières sociales. A l'évidence, les limitations de loyers imposées à ces agences entraînent pour elles de grandes difficultés à trouver sur le marché, notamment dans les communes de la deuxième couronne, des logements qu'elles peuvent louer à un prix moindre à des personnes qui sont dans les conditions d'accès au logement social.

Il faut entamer une réflexion sur les critères d'intervention sociale qui permettent effectivement de lutte contre la pauvreté partout dans notre région.

Dans le cadre de cette lutte, il est aussi essentiel de permettre aux personnes de conserver ou de retrouver leur dignité, de devenir ou de redevenir autonomes.

Notre collègue Jean-Luc Vanraes, qui est président du CPAS d'Uccle, interviendra après moi. Je voudrais citer un exemple de ce qu'il a fait dans notre commune en créant une antenne sociale pilote, qui a pour but d'aider des personnes qui sont parfois veuves ou séparées à 40 ans, qui ont des problèmes psychologiques importants ou qui se trouvent dans des situations de détresse, à retrouver confiance en elles. C'est indispensable. Ce sont parfois des choses très simples : un coiffeur aidera par exemple des dames à se recoiffer.

Redonner confiance à ces personnes les rendra aptes à se présenter à des emplois éventuellement disponibles.

En tant que libéral, je suis très conscient du fait que l'on ne construit pas un paradis social sur un désert économique. La croissance économique est nécessaire pour lutter contre la pauvreté. Mais elle n'est pas suffisante. Nous connaissons tous des exemples, y compris dans des pays développés où, malgré la croissance économique, la pauvreté a augmenté. Il faut mener un certain nombre de politiques d'accompagnement qui donnent des opportunités et permettent ainsi à chacun d'être autonome. Les politiques de réinsertion socioprofessionnelle sont essentielles à cet égard.

On a beaucoup parlé du logement, et l'Observatoire a un rôle important à jouer en la matière. Je ferai une proposition à la tribune de ce Parlement. J'assistais voici quelques semaines, avec MM. Béghin et Galand, pour le Bureau du Parlement, à un congrès du réseau européen RETIS. Le Parlement est d'ailleurs à l'origine de la création de ce réseau. Il y a là un certain nombre de possibilités de financement au niveau de l'Union européenne de tâches d'études. Pourquoi ne pas essayer de faire appel à des possibilités de ce type pour financer du personnel à recruter l'Observatoire du logement ou la section CPAS de l'association de la ville et des communes bruxelloises et affecter ainsi des personnes à l'accomplissement des tâches statistiques demandées par les CPAS et dont Mme Mouzon a souligné à juste titre la lourdeur ?

En conclusion, le groupe MR a la volonté de lutter contre la ville duale. Il ne faut pas que Bruxelles devienne une ville comportant un certain nombre de cadres étrangers, de fonctionnaires européens, de personnes à hauts revenus et de personnes totalement démunies. Il faut lutter contre une telle situation et les propositions, qui sont

faites dans le rapport dont nous débattons, sont un moyen, une étape dans ce combat, que nous devons tous mener et gagner ensemble. (*Applaudissements sur les bancs MR.*)

Mevrouw de Voorzitter. — Het woord is aan de heer Jean-Luc Vanraes.

(*M. Jan Béghin, Premier Vice-Président, remplace Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel.*)

(*De heer Jan Béghin, Eerste Ondervoorzitter, vervangt Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel.*)

De heer Jean-Luc Vanraes. — Mevrouw de Voorzitter, na de positieve en ook kritische uitlatingen inzake het armoederapport, lijkt het mij opportuun om onze beslissing om een armoederapport op te stellen, even onder de loep te nemen.

Het armoederapport moedigt ons aan steeds opnieuw kritisch te onderzoeken hoe we de armoede moeten bestrijden en de burgers emanciperen. Met de publicatie van het armoederapport maken we bovendien de federale overheid, Europa en de andere gewesten attent op het enorme armoedeprobleem in het Brussels Gewest. Het is onontbeerlijk dat de federale overheid af en toe eraan herinnerd wordt dat Brussel jammer genoeg het armste gewest is van België. Dat het rapport bovendien weerklank krijgt in de pers, is mooi meegenomen.

Met onze aanbevelingen bieden we bovendien oplossingen, die daarom niet bekend zijn in de andere gewesten, waarbij eenieder dus baat heeft.

Laat ik even ingaan op de commissiewerkzaamheden. Helaas hebben we pas nu de armoedeproblemen in 2002 onder de loep genomen. Daarom onderschrijf ik het pleidooi voor een jaarlijkse barometer die gestoeld is op zeer recente gegevens die maximaal zes maanden oud zijn.

De OCMW's worden krachtens de ordonnantie verplicht de armoedegegevens door te geven. Wanneer professor Vranken evenwel een armoederapport opstelt, dan doet hij dat niet op basis van cijfers van de OCMW's en de sociale sector. Wel raadpleegt hij de lijsten met het aantal leefloontrekkers bij de federale overheid en de begrotingen en de rekeningen van de OCMW's. Daarin moeten zij een uitgebreid verslag van hun activiteiten opnemen. In Brussel doen de OCMW's dat trouwens zeer gedetailleerd. Dat zijn belangrijke instrumenten en toch worden die niet gehanteerd.

Het is volgens mij ook noodzakelijk dat de voorzitters van de OCMW's, die daarvoor trouwens vragende partij zijn, in hoorzittingen worden gehoord over de cijfers die zij ter beschikking stellen. Dan zou men kunnen vermijden dat in het rapport niet altijd de realiteit wordt weergegeven of wordt verwezen naar wetgevingen die niet meer geldig zijn. Wellicht kunnen we zo komen tot een armoederapport dat gestoeld is op de dagelijkse realiteit. Hoe dan ook, moet er overleg komen tussen degenen die het armoederapport opstellen en de beleids mensen van de OCMW's. Dat moet het instrument van het armoederapport gebruiksvriendelijker maken.

Wat nu met de aanbevelingen zelf? Huisvesting is in Brussel een prangend probleem en het is dus terecht dat we dat punt in de verf

zetten. Volgend jaar zouden wij een ander probleem dat een lange-termijnoplossing vergt, kunnen aanpakken, bijvoorbeeld schuld-bemiddeling. Schuld bemiddeling is alsmear vaker nodig in alle Brusselse gemeenten en een gedachtewisseling over een algemene aanpak lijkt dus raadzaam.

In de commissie was er sprake van een inventaris van de gemeubelde appartementen. Volgens mij is er meer nood aan een inventaris van de huurwoningen die nauwelijks bewoonbaar zijn. Op dat vlak moeten de OCMW's en de gemeenten als eerste een initiatief nemen. Zij zijn daartoe de meest aangewezen instellingen. Ik denk inzonderheid aan de schepen van urbanisme, de schepen van sociale zaken en de voorzitter van het OCMW. Deze laatste stelt sociaal assistenten te werk die dagelijks bij de mensen aan huis gaan en dus woonproblemen kunnen vaststellen.

De VLD-fractie breekt ook een lans voor het systeem van de huurcheque. Wie onvoldoende inkomsten heeft, kan in aanmerking komen voor een huurcheque, waardoor hij of zij in dezelfde woning kan verblijven als voorheen en niet hoeft te verhuizen naar een minder goede woning. Dat systeem kan evenwel een pervers effect sorteren, met name dat de huurprijzen de hoogte inschieten. Daarom stel ik voor om een soort huurfonds op te richten waarin het gewest jaarlijks een kapitaal stort. OCMW's zouden mits ze voldoen aan een aantal voorwaarden, een beroep kunnen doen op de middelen daaruit. Immers, dankzij het nauw contact van de sociaal assistenten van het OCMW; heeft het OCMW een zeer goede kijk op de situatie van de aanvragers van een huurtegemoetkoming. Het is dan aan het bijzonde comité van het OCMW om op basis van het rapport van de sociaal assistent te beslissen over het al dan niet ingaan op de aanvraag. Het voordeel is dat de huurder niet noodzakelijk voorafgaandelijk aan de eigenaar hoeft mee te delen dat hij een aanvraag voor een huurcheque zal doen. Bovendien zal de huurprijs niet automatisch worden opgetrokken. Ik zal dan ook een voorstel doen in commissie om het systeem van de huurcheques te verfijnen.

Dan kom ik tot mijn opmerkingen inzake het huurwaarborgfondsen. Hiermee wordt goed werk geleverd. Het probleem is dat leefloontrekkers er geen beroep op kunnen doen. Daarnaast komt het huurwaarborgfondsen evenmin tussen voor personen die niet kunnen bewijzen dat ze hun tweede- tot derdelaatste huur hebben betaald. Daarvoor moet ook een oplossing worden geboden.

Ten slotte houd ik een warm pleidooi dat het gewest, de gemeenten en de OCMW's zouden overwegen om eigen gronden te verkopen met het oog op een gemengde bewoning. De idee is tamelijk simpel. De gronden worden verkocht voor een symbolische prijs op voorwaarde dat de promotor een gedeelte van de woningen terug aan de overheid ter beschikking stelt. Die kan die woningen aanbieden in het kader van de sociale huisvestingspolitiek. Hierdoor kunnen getto-wijken worden vermeden.

Ik concludeer. Als voorzitter van de commissie meen ik te mogen zeggen dat we vooruitgang hebben geboekt. Er is een consensustekst tot stand gekomen, die geen lege doos zal blijken te zijn. Bovendien komen we tegemoet aan de verzuchtingen van de OCMW's om hen bij de uitvoering van de aanbevelingen naar aanleiding van het armoederapport te betrekken. Ik hoop dat de tekst unaniem zal worden goedgekeurd.

M. le Président. — La parole est M. Paul Galand.

M. Paul Galand. — Madame la Présidente, Monsieur le Président du Collège réuni, chers Collègues, il est question ici de nos concitoyens vivant des situations — je fais référence à mon expérience de médecin — extrêmement destructrices au niveau de l'équilibre psychologique et de la santé. N'oublions pas qu'il s'agit de parents, de mamans, de personnes âgées qui, au jour le jour, doivent tenir le coup avec des budgets trop justes, insuffisants. Nous savons combien cette situation entraîne de souffrances, d'angoisses permanentes et combien il faut un courage énorme pour ne pas sombrer.

L'absence totale en séance du groupe PS me choque.

N'oublions pas que le respect de la dignité des pauvres leur donne droit à un suivi de l'évolution de la situation. Ils ont droit à une évaluation des mesures prises pour lutter contre cette situation. C'est le respect minimum de leur dignité.

Je suis choqué d'entendre que l'on opposerait, comme l'a fait Mme Mouzon, ceux qui observent à ceux qui travaillent concrètement sur le terrain.

Le suivi, ce n'est pas seulement mesurer le degré de pauvreté, c'est suivre la redistribution. La critique de Mme Mouzon m'étonne car elle est antisociale, antiprogressiste, elle n'est pas de gauche. Il faut savoir si, lorsque la conjoncture est bonne, la redistribution se fait d'abord vers les plus pauvres, et pas d'abord vers les nantis. Il faut savoir si, quand la conjoncture est mauvaise, une fois de plus ce sont les pauvres qui en pâtissent le plus et ceux qui sont dans une situation plus aisée qui s'en sortent. C'est ce qui se passe depuis les années '80. Donc, mettre en cause ce suivi, comme l'a fait Mme Mouzon, n'est pas acceptable, face à l'idée que je me fais du progressisme et de la gauche.

Quant aux données, aux chiffres, qu'on ne vienne pas me raconter des salades, les CPAS doivent les donner pour obtenir le remboursement du fédéral, parce que l'accord de coopération lie les entités fédérées et le fédéral, parce qu'il y a l'accord de Lisbonne et les plans d'action nationaux pour atteindre les objectifs poursuivis.

Ce que je ne comprends pas, c'est que les différentes autorités, tant fédérales que régionales, ne se mettent pas d'accord. Puisque ce sont les mêmes chiffres, que l'on fasse alors les mêmes présentations, qu'on simplifie, mais ces chiffres doivent être donnés de toute façon, sinon les CPAS n'auront pas le remboursement fédéral. Ils le font déjà. Cela entraîne des difficultés en Région bruxelloise, parce que, pour 19 CPAS, il y a quatre programmes informatiques différents. Depuis que la région existe, on soulève ce problème.

Aucun Collège réuni à Bruxelles n'est parvenu à régler cette situation pour avoir une récolte simple, efficace, cohérente et coordonnée de ces chiffres. Cela ne devrait pas être une surcharge de travail, mais une simplification.

De plus, il faut rappeler que treize CPAS sur dix-neuf rentrent leurs chiffres. Treize CPAS jouent le jeu malgré le fait que certains aient connu des difficultés. Le CPAS de Schaerbeek, qui a rentré ses chiffres il y a peu, y arrive. Il ne faut pas parler des CPAS en général, mais de certains d'entre eux qui ne jouent pas le jeu. C'est la responsabilité du Collège d'y veiller.

Je ne reviendrai pas sur l'insistance de la commission au sujet du problème du logement et de la dualisation de la ville. M. Picqué parlait déjà de la fracture sociale. Je ne vois pas en quoi elle a été corrigée. Elle a plutôt tendance à s'aggraver.

Nous nous trouvons, en Région bruxelloise, non pas face à un gouvernement ni à un Collège réuni, mais à une juxtaposition de ministres et de membres du Collège. C'est la raison pour laquelle je ne parle plus du Collège réuni mais du Collège juxtaposé.

De nombreux collègues ont rappelé que ce qu'il faut — et je suis d'accord avec Mme Mouzon à ce sujet — c'est veiller à l'application correcte et complète de l'ordonnance, ni plus ni moins. C'est la responsabilité du Collège et je voudrais attirer votre attention sur un point : il faudrait faire remarquer à l'Observatoire qu'il ne doit pas appeler son document, qui est la première partie de l'application de l'ordonnance, « Rapport pauvreté ». En effet, ce qui doit être appelé, ainsi est le rapport que vous devez déposer en tant que Collège, au Parlement. Ce rapport doit comprendre les données chiffrées, c'est-à-dire le baromètre, la table ronde, c'est-à-dire les concertations et vos commentaires.

(Mme Magda De Galan, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.)

(Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, treedt opnieuw als voorzitter op.)

Je suis entièrement d'accord pour que les CPAS soient dans le coup et associés à la compréhension et à ce que l'on tirera des données qu'ils remettent. C'est la raison pour laquelle, comme l'a dit M. Vanraes, nous avons introduit un amendement afin que cela soit clair. C'est une piste que nous vous offrons afin que, dans le dialogue que vous devrez avoir avec la Conférence des Présidents de CPAS, le différend soit aplani.

Cet amendement va dans le sens de la réponse que vous avez vous-même envoyée à la lettre de la Conférence des Présidents des CPAS.

Nous demandons aussi un rapport politique, les observations du Collège qui aurait dû identifier dans ce bilan, les mesures qui amènent les meilleurs résultats et celles qui n'en donnent pas. Lorsque les parlementaires votent le budget, éclairés par ces constats, ils doivent choisir de préférence les mesures qui ont porté des fruits. Il faut cesser de soutenir des mesures qui, à l'analyse, ne donnent aucun résultat ou des résultats totalement insuffisants en matière de lutte contre la pauvreté. C'est la dynamique même du processus.

Nous avons essayé, avec l'appui de la commission, d'ajouter une dimension déjà reprise dans des rapports précédents et insister sur les problèmes énergétiques ainsi que sur la sécurité des installations de chauffage, d'éclairage mais aussi sur la salubrité des logements. Si l'on veut que les gens se sortent de la pauvreté, nous plaçons pour qu'ils puissent bénéficier directement d'installations de qualité, performantes, utilisant rationnellement l'énergie et non pas de deuxième choix.

A ce niveau, le Collège et le gouvernement bruxellois peuvent faire beaucoup plus; cela s'inscrit tout à fait dans les objectifs de Kyoto et c'est également respecter la dignité des plus pauvres de

leur offrir, chaque fois que c'est possible, non pas du deuxième choix mais directement le meilleur. Cela contribue à rendre la dignité aux personnes.

Monsieur le Membre du Collège réuni, vous comprendrez que, pour Ecolo, la lutte contre la pauvreté et son suivi régulier sont fondamentaux. Remarquez à ce propos qu'il n'y a pas d'un côté les partisans de l'observation et de l'autre les partisans de l'action; il y a chez les gens raisonnables des partisans d'une action que l'on évalue pour mesurer les résultats engrangés et pour ajuster au mieux les actions. Nous savons bien que nous ne pouvons pas tout faire et que les personnes démunies, plus que n'importe qui, ont droit à ce que les actions menées avec eux et pour eux le soient avec une rigueur que certains semblent négliger aujourd'hui. C'est également l'esprit et la volonté qui doivent animer le réseau RETIS (réseau européen transrégional d'inclusion sociale) auquel notre région est associée et dont elle a été à la base. C'est cela qui doit animer également l'action européenne au niveau des plans d'action nationaux. En guise de conclusion, j'ai voulu encore insister sur cette dimension. *(Applaudissements sur les bancs Ecolo.)*

Mme la Présidente. — La parole est à M. Eric Tomas, membre du Collège réuni.

M. Eric Tomas, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique d'Aide aux Personnes. — Madame la Présidente, nous serons brefs dans ce qui n'est pas une réponse puisqu'il s'agit ici d'un travail de l'Assemblée réunie contenant un ensemble de recommandations, lesquelles seront votées sans doute dans quelques heures et transmises ensuite au Collège réuni.

Ayant lu les recommandations, je voudrais insister sur le fait que, sous cette législature-ci, on aura assisté, conformément à la déclaration gouvernementale, à une augmentation considérable du budget prévu pour les CPAS. Quand on fait l'analyse de cette augmentation par les différents moyens octroyés, on en arrive à plus de 50 % d'augmentation de crédits.

En outre, pour les sans-abri, il y a eu là aussi une augmentation importante des crédits consacrés par le Collège réuni à cette problématique.

Enfin, puisque le rapport concerne en grande partie le logement, sur la base d'un avis du 25 mars 2003, le Collège réuni n'a évidemment pas attendu l'adoption de ces recommandations pour mettre en œuvre un ensemble de moyens permettant de résoudre — encore trop partiellement mais de manière volontariste — les problèmes de logement que connaît une partie importante de la population de notre région.

Madame la Présidente, le Collège réuni — et non pas juxtaposé ! — étudiera les recommandations de l'Assemblée réunie — et non juxtaposée —, transmettra ce rapport aux différents CPAS de façon à ce qu'ils sachent ce que le Parlement pense de la problématique de la pauvreté et de la (non) transmission de données des CPAS et il mettra en œuvre les recommandations qui n'auraient pas été encore anticipées par le Collège réuni.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Dominique Braeckman.

Mme Dominique Braeckman. — Monsieur le Membre du Collège réuni, en ce qui concerne la première partie de votre réponse, lorsque vous évoquez l'augmentation des budgets des CPAS, il ne faut pas plaisanter ! Cela ne représente que 0,5 % par an d'une masse dont la globalité ne couvre qu'à peine 4 % des besoins des CPAS. Cela n'est donc pas, ce qui aidera à lutter contre la pauvreté.

Par ailleurs, je vous rappelle qu'il y a eu, dans le budget 2003, un définancement de l'ordre de plus de 2 millions EUR venant de l'Assemblée communautaire commune en faveur du Conseil régional bruxellois.

En termes budgétaires, il n'y a pas eu de grandes avancées, quoique vous en disiez.

M. Eric Tomas, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique d'Aide aux Personnes. — C'est votre opinion.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Paul Galand.

M. Paul Galand. — Madame la Présidente, Monsieur le Membre du Collège réuni, je voudrais attirer votre attention sur le fait que les budgets consacrés au surendettement, qui constitue tout de même une grande problématique, avaient été diminués dans le budget du bicommunautaire.

Plusieurs commissaires l'ont regretté.

Afin d'ajouter une note positive, pour montrer que la dynamique du rapport sur la pauvreté peut porter des fruits très bénéfiques, je tiens à souligner ce qui se passe dans votre propre commune où toutes les forces démocratiques, et le PS anderlechtosis s'y est associé, ont fait l'effort de créer un Observatoire communal de la pauvreté, caractérisé par des expérimentations fort intéressantes qui pourront peut-être inspirer d'autres communes. Elles sont constructives au niveau de la participation des personnes touchées par la pauvreté. Tout cela se fait avec beaucoup de rigueur et il y a là sans doute des enseignements à tirer ultérieurement pour l'ensemble de la région.

Mme la Présidente. — La discussion générale est close.

De algemene bespreking is gesloten.

Discussion du préambule et des points des propositions de recommandations

Bespreking van de inleiding en de punten van de voorstellen van aanbevelingen

Mme la Présidente. — Nous passons à la discussion du préambule et des points des propositions de recommandations, sur la base du texte adopté par la commission.

Wij gaan over tot de bespreking van de inleiding en de punten van de voorstellen van aanbevelingen, op basis van de door de commissie aangenomen tekst.

L'Assemblée réunie,

Vu l'ordonnance de la Commission communautaire commune du 8 juin 2000 relative à l'élaboration d'un rapport annuel sur l'état de la pauvreté dans la Région de Bruxelles-Capitale;

Vu le huitième rapport de juin 2002 sur la situation 2000;

Vu le compte rendu de la table ronde réunie le 26 septembre 2002;

Vu l'avis de la commission du Logement du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale donné le 25 mars 2003;

— Adopté.

Aangenomen.

Recommende :

I. Sur la méthode :

L'Assemblée réunie rappelle qu'elle doit pouvoir disposer du « baromètre » de l'état de la pauvreté chaque année, dans le respect des délais fixés par l'ordonnance du 8 juin 2000, en vue d'éclairer en temps utile les choix politiques et budgétaires.

Elle rappelle également la nécessité de développer les moyens de l'Observatoire de la Santé et du Social.

L'Assemblée réunie insiste pour que le Collège réuni veille à ce que l'ensemble des données concernant l'état de la pauvreté convergent vers l'Observatoire de la Santé et du Social.

De Verenigde vergadering,

Gelet op de ordonnantie van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie van 8 juni 2000 betreffende het opstellen van een jaarverslag over de staat van de armoede in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest;

Gelet op het achtste verslag van juni 2002 over de situatie in 2000;

Gelet op het verslag van de rondetafelconferentie van 26 september 2002;

Gelet op het advies van de commissie voor de Huisvesting van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van 25 maart 2003;

Beveelt aan :

I. In verband met de methode :

De Verenigde Vergadering herinnert eraan dat zij ieder jaar moet kunnen beschikken over de « barometer » van de staat van de armoede, binnen de termijnen die in de ordonnantie van 8 juni 2000 zijn vastgesteld, teneinde te zijner tijd de politieke en budgettaire keuzes te verduidelijken.

Zij herinnert er ook aan dat de middelen van het Observatorium voor Gezondheid en Welzijn moeten worden uitgebreid.

De Verenigde Vergadering dringt erop aan dat het Verenigd College erop toeziet dat alle gegevens in verband met de staat van de armoede aan het Observatorium voor Gezondheid en Welzijn bezorgd worden.

Mme la Présidente. — A ce point, MM. Paul Galand, Denis Grimberghs, Jean-Luc Vanraes, Mme Marie-Jeanne Riquet et M. Jan Béghin présentent l'amendement n° 1 que voici :

Bij dit punt stellen de heren Paul Galand, Denis Grimberghs, Jean-Luc Vanraes, mevrouw Marie-Jeanne Riquet en de heer Jan Béghin volgend amendement nr. 1 voor :

Au point I, Sur la méthode entre le 3^{ème} et le 4^{ème} alinéa, insérer un nouvel alinéa libellé comme suit :

« — L'Assemblée réunie demande au Collège de veiller, dans l'application des articles 5, 6 et 7 de l'ordonnance relative à l'élaboration d'un rapport sur l'état de la pauvreté dans la Région de Bruxelles-Capitale, à ce que les CPAS soient associés à l'analyse des données qu'ils rentrent à l'Observatoire et permettant l'élaboration des enseignements à en tirer. ».

In punt I, In verband met de methode, tussen het derde en het vierde lid, een nieuw lid toe te voegen, luidend :

« — dat de Verenigde Vergadering het College verzoekt om erop toe te zien dat, bij de toepassing van de artikelen 5, 6 en 7 van de ordonnantie betreffende het opstellen van een jaarverslag over de armoede in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, de OCMW's betrokken worden bij de analyse van de gegevens die ze aan het Observatorium bezorgen en het mogelijk maakt dat de lering daaruit wordt getrokken. ».

M. Paul Galand. — Je l'ai dit et j'insiste. Cet amendement va dans le sens de la réponse que le Collège réuni a faite à la lettre de M. Mayeur.

M. Eric Tomas, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique d'Aide aux Personnes. — Je remercie M. Galand de relever ce fait et de reparler du Collège réuni.

Mme la Présidente. — Etant donné que vous l'avez signée, il est bien que vous soyez présent.

Enfin, l'Assemblée réunie souligne qu'il appartient au Collège de mettre à disposition des CPAS les moyens nécessaires et indispensables à l'exécution de leur mission telle que prévue dans l'ordonnance. Par ailleurs, il convient d'harmoniser la procédure de récolte des données.

Lors des discussions sur le rapport visé à l'article 4 de l'ordonnance, les CPAS seront entendus à leur demande. Ce rapport fera explicitement état des CPAS ayant omis de transmettre leurs données.

II. Quant au contenu :

— L'Assemblée réunie accepte en son intégralité l'avis de la commission du Logement du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du 25 mars 2003.

— L'Assemblée réunie propose que le « baromètre » annuel de l'état de la pauvreté indique également l'évolution des besoins d'accueil pour les personnes sans abri (nombre de places, qualité d'accueil ...).

— L'Assemblée réunie insiste sur le fait que le rapport doit être rédigé dans une perspective de participation sociale.

Elle souligne l'importance de l'élaboration de nouveaux projets de vie initiés par les personnes concernées. Elle insiste sur le travail d'accompagnement social qui en résulte et sur le temps qui doit y être consacré.

A cette fin, l'Assemblée réunie insiste sur la concrétisation de la deuxième recommandation du 20 décembre 2001 au sujet de l'amélioration des conditions de travail des assistants sociaux, tout en soulignant l'importance de la formation permanente et des supervisions.

— L'Assemblée réunie demande que, dans la continuité de la septième recommandation du 20 décembre 2001, la Commission communautaire commune et la région accordent des moyens complémentaires aux CPAS en matière de consommation d'énergie, en vue de donner une réponse structurelle aux problèmes d'insalubrité et de sécurité des logements et d'aider les personnes précaires à la gestion de la consommation par le biais de travailleurs spécialement formés, chargés notamment de contribuer au contrôle et à l'entretien et, si nécessaire, au renouvellement des chauffe-eau et des chauffages dangereux.

— L'Assemblée réunie propose une meilleure utilisation du crédit « formation » accordé par la Commission communautaire commune aux CPAS. Ainsi, les travailleurs sociaux et les ouvriers bénéficieront de formations renforcées correspondant aux besoins de leur fonction, notamment en matière de salubrité et de qualité des logements et de prévention des accidents domestiques.

— L'Assemblée réunie insiste pour que le processus d'élaboration du rapport pauvreté tel que défini dans l'ordonnance soit poursuivi et que l'ensemble des recommandations déjà émises trouvent leur concrétisation.

De Verenigde Vergadering onderstreept tot slot dat het College de OCMW's de middelen ter beschikking moet stellen die noodzakelijk en onontbeerlijk zijn voor de uitvoering van hun opdracht zoals omschreven in de ordonnantie. De procedure voor het vergaren van de gegevens moet bovendien eenvormig worden gemaakt.

Tijdens de besprekingen van het verslag als bedoeld in artikel 4 van de ordonnantie, zullen de OCMW's op eigen verzoek worden gehoord. Het verslag zal uitdrukkelijk vermelden welke OCMW's hun gegevens niet hebben bezorgd.

II. In verband met de inhoud :

— De Verenigde Vergadering aanvaardt integraal het advies van de commissie voor de Huisvesting van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van 25 maart 2003.

— De Verenigde Vergadering stelt voor dat de jaarlijkse « barometer » van de staat van de armoede eveneens weergeeft hoe de behoeftes inzake de opvang voor de daklozen evolueren (aantal plaatsen, kwaliteit van de opvang ...).

— De Verenigde Vergadering dringt erop aan dat het verslag zo wordt opgesteld dat inspraak van degenen die geholpen worden, mogelijk wordt.

Zij onderstreept het belang van het opzetten van nieuwe levensprojecten, op initiatief van de betrokken personen. Zij wijst ook op het belang van de sociale begeleiding die eruit voortvloeit en de tijd die daaraan moet worden besteed.

Te dien einde, dringt de Verenigde Vergadering aan op de verwezenlijking van de tweede aanbeveling van december 2001 in verband met de verbetering van de arbeidsomstandigheden van de maatschappelijk werkers en wijst ze op het belang van de permanente vorming en het toezicht.

— De Verenigde vergadering verzoekt dat, in het verlengde van de zevende aanbeveling van 20 december 2001, de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie en het gewest de OCMW's bijkomende middelen toekennen inzake energieverbruik teneinde een structurele oplossing te vinden voor de problematiek van de ongezonde en onveilige woningen en de mensen die in bestaansonzekerheid leven te helpen bij het beheren van hun verbruik door inschakeling van speciaal daartoe opgeleide arbeiders die met name moeten bijdragen tot de controle, het onderhoud en, desnoods, de vervanging van gevaarlijke boilers en verwarmingsinstallaties.

— De Verenigde Vergadering stelt voor dat het « vormingskrediet » dat de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie aan de OCMW's toekent, beter wordt gebruikt. Aldus kunnen de maatschappelijk werkers en arbeiders intensieve opleidingen volgen die afgestemd zijn op hun functie, met name inzake ongezonde huisvesting, kwaliteit van de woningen en het voorkomen van ongelukken thuis.

— De Verenigde Vergadering dringt erop aan dat men armoederapporten blijft opstellen als vastgesteld in de ordonnantie en dat alle reeds gedane aanbevelingen verwezenlijkt worden.

— Adopté.

Aangenomen.

Quelqu'un demand-t-il la parole ? (*Non.*)

Vraagt iemand het woord ? (*Nee.*)

Les votes sur l'amendement et sur le point I sont réservés.

De stemmingen over het amendement en punt I worden aangehouden.

Nous procéderons tout à l'heure au vote nominatif sur l'amendement, et le point réservé et sur l'ensemble des propositions de recommandations.

Wij zullen straks tot de naamstemming over het amendement, het aangehouden punt en het geheel van de voorstellen van aanbevelingen overgaan.

PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT

Discussion générale

VOORSTEL TOT WIJZIGING VAN HET REGLEMENT

Algemene bespreking

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la discussion générale de la proposition de modification du Règlement.

Aan de orde is de algemene bespreking van het voorstel tot wijziging van het Reglement.

La discussion générale est ouverte.

De algemene bespreking is geopend.

La parole est à M. Benoît Cerexhe, rapporteur.

Il est entendu que, puisque ce point figure également à l'ordre du jour des travaux du Conseil, M. Cerexhe ne présentera pas une deuxième fois le rapport.

M. Benoît Cerexhe, rapporteur. — Madame la Présidente, la proposition de modification vise à modifier l'article 115.2 de notre règlement et prévoit que lorsqu'il concerne la nomination du greffier de notre Assemblée et lorsqu'il n'y a qu'un seul candidat pour le poste à pourvoir — et c'est là que la modification intervient — il faudra un vote au sein de cette Assemblée. C'est en cela que consiste la modification de notre Règlement. Nous avons eu en commission du Règlement une discussion extrêmement brève à ce sujet puisque cette modification a été adoptée par 13 voix et une abstention. Certains membres auraient aimé être associés à la signature de cette modification. D'autres ont considéré que le moment n'était pas idéal étant donné que la procédure actuelle de remplacement du greffier était déjà entamée. Selon eux, nous aurions dû entamer cette modification plus tôt.

L'ensemble des membres se sont rencontrés pour confirmer le fait que cette modification allait dans le sens d'une adaptation de la procédure par rapport à ce qui est d'application dans les autres Assemblées.

M. Rudi Vervoort. — Excellent rapport !

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Delathouwer heeft het woord.

De heer Robert Delathouwer. — Mevrouw de Voorzitter, ik feliciteer de heer Cerexhe voor zijn kort en perfect verslag.

Aan degenen die het voorstel graag mede hadden ingediend en ondertekend, kan ik alleen maar zeggen dat de beste manier om hun instemming ermee te bewijzen, straks hun ja-stem is.

Mme la Présidente. — La discussion générale est close.

De algemene bespreking is gesloten.

Discussion des articles

Artikelsgewijze bespreking

Mme la Présidente. — Nous passons à la discussion des articles de la proposition.

Wij vatten de artikelsgewijze bespreking van het voorstel.

Article premier. A l'article 115, point 2 du Règlement, les mots « l'article 12, points 3, 4 et 5 » sont remplacés par les mots « l'article 12, points 3 et 4 ».

Artikel 1. In artikel 115, punt 2, van het Reglement, worden de woorden « artikel 12, punten 3, 4 en 5 » vervangen door de woorden « artikel 12, punten 3 en 4 ».

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 2. A l'article 115, point 2 du Règlement, est ajouté l'alinéa suivant :

« S'il n'y a qu'un seul candidat pour le poste à pourvoir, le vote s'exprime par oui ou par non et le candidat doit obtenir la majorité absolue des suffrages au sein du Conseil. ».

Art. 2. In artikel 115, punt 2, van het Reglement, wordt het volgende lid toegevoegd :

« Als er slechts één kandidaat is voor de te begeven plaats, wordt met ja of neen gestemd en moet de kandidaat de volstrekte meerderheid van de stemmen van de leden van de Raad krijgen. ».

— Adopté.

Aangenomen.

Mme la Présidente. — Le vote sur l'ensemble de la proposition de modification du règlement aura lieu tout à l'heure.

De stemming over het geheel van het voorstel tot wijziging van het reglement zal straks plaatshebben.

INTERPELLATIE

INTERPELLATION

INTERPELLATIE VAN DE HEER JEAN-LUC VANRAES TOT DE HEREN ERIC TOMAS EN GUY VANHENGEL, LEDEN VAN HET VERENIGD COLLEGE, BEVOEGD VOOR HET BELEID INZAKE BIJSTAND AAN PERSONEN, BETREFFENDE « DE SITUATIE VAN DE IRIS-KOEPSEL EN HAAR ZIEKENHUIZEN »

Bespreking

INTERPELLATION DE M. JEAN-LUC VANRAES A MM. ERIC TOMAS ET GUY VANHENGEL, MEMBRES DU COLLEGE REUNI, COMPETENTS POUR LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES, CONCERNANT « LA SITUATION DE L'ASSOCIATION FAITIERE IRIS ET DE SES HOPITAUX »

Discussion

Mevrouw de Voorzitter. — Het interpellatieverzoek was oorspronkelijk gericht aan de voorzitter van het Verenigd College. Die heeft meegedeeld dat hij niet bevoegd was. Het antwoord zal nu worden verstrekt door een van de bevoegde collegeleden, de heer Eric Tomas.

De heer Jean-Luc Vanraes heeft het woord voor het ontwikkelen van zijn interpellatie.

De heer Jean-Luc Vanraes. — Mevrouw de Voorzitter, het is mij om het even wie antwoordt op mijn interpellatie, zolang ik maar een antwoord krijg. Twee jaar geleden heb ik gelijkaardige vragen gesteld aan toenmalig voorzitter van het Verenigd College, de heer de Donnea, en die was toen blijkbaar wel bevoegd.

Reeds in de loop van het jaar 2002 had ik samen met de heer Grimberghs de gelegenheid om te interpellieren over de situatie van de Iris-koepel en zijn ziekenhuizen. Ten gevolge van die interpellatie werden twee interessante commissievergaderingen belegd waarin het bestuur van de Iris-koepel op uitvoerige wijze uitleg verstrekte over de situatie van de openbare ziekenhuizen. Zoals afgesproken, is het de bedoeling dat ik mij in mijn interpellatie beperk tot de algemene vragen, om dan later, in commissie in aanwezigheid van de beleidsmensen van de Iris-koepel in te gaan op de technische details.

Naar aanleiding van de interpellatie twee jaar geleden werd een ordonnantie tot wijziging van de wet op de OCMW's door de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie goedgekeurd. Conform de wijziging dient het Verenigd College elk jaar bij de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie een verslag in over de activiteiten van de koepelvereniging van het voorbije jaar. Artikel 4 bepaalt dat de koepelvereniging een driejarig algemeen strategisch bedrijfsplan van de ziekenhuisactiviteit moet vaststellen. Méér dan zes maanden na goedkeuring van het plan dienen de plaatselijke verenigingen zelf een driejarig bedrijfsplan over hun activiteit en een financieel plan met betrekking tot dezelfde periode op te stellen. Voorts dient elke koepelvereniging op het einde van ieder kwartaal ter controle een verslag op te stellen.

Hoever staat het met de uitvoering van die gewijzigde ordonnantie? Wat zijn de eerste vaststellingen bij de uitvoering van de strategische plannen en de opvolging hiervan?

Beschikt het collegelid reeds over een verslag over de activiteiten van de koepelvereniging van het voorbije jaar en een algemeen strategisch plan?

Naast die fundamentele vraag en gezien de enorme bijkomende financiële inspanningen namens het gewest — dat heeft twee jaar geleden 600 miljoen frank overgedragen en vorig jaar 1 miljard frank —, terecht overigens, past het, 18 maanden na een eerste parlementaire doorlichting, een aantal vragen te stellen met betrekking tot de huidige situatie van de Iris-ziekenhuizen.

Ten eerste, na de begrotingsdiscussies in de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie twee jaar geleden is gebleken dat het speciaal onderstandfonds, dat destijds voorzag in een budget van ongeveer 50.000 EUR ten voordele van de Iris-ziekenhuizen, zou worden afgeschaft. Voor de periode 1996-1999 zou aldus een openstaande schuld bestaan van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie ten opzichte van Iris voor een bedrag van 2.134.806 EUR. Kan het collegelid mij melden hoeveel de schuld thans bedraagt? Wat zal er gebeuren met het onderstandfonds en op welke wijze zal de uitstaande schuldvordering van Iris worden terugbetaald? Worden er bij eventuele afschaffing van het onderstandfonds andere initiatieven overwogen ter compensatie?

Ten tweede, de pers meldde een tweetal maanden geleden dat een globale financiële overeenkomst zou bereikt zijn tussen de OCMW's van Brussel en Schaarbeek met Iris. Die overeenkomst voorziet onder meer in een forfaitaire vaststelling van de nog verschuldigde bedragen. Is het mogelijk mee te delen of het gewest betrokken werd bij die onderhandelingen? Zo ja, wat is de juiste inhoud en impact voor het gewest van de gesloten akkoorden?

Ten derde, uit de vroegere commissievergaderingen is gebleken dat de federale overheid nog steeds geen vaststelling heeft gedaan van de deficits van de verschillende OCMW-ziekenhuizen tot 1995. De vaststelling van die tekorten kan enorme gevolgen hebben voor de gemeenten bij onderwaardering van de deficits. Dan spreken we over miljarden Belgische frank. Is er enige evolutie in het dossier de afgelopen 18 maanden? Ziekenhuizen in andere gewesten worden naar verluidt met een gelijkaardig probleem geconfronteerd.

De vragen over de recuperatie van de schuldvorderingen en de verpleegdagprijzen zal ik in commissie naar voren brengen en ik kom nu tot mijn slotvragen.

Wat zijn de strategieën voor de toekomst van de Iris-ziekenhuizen? Zal het aantal ziekenhuizen behouden blijven of verminderd, dan wel uitgebreid? Zullen de specialisaties onder de verschillende klinieken worden verdeeld of komt er een bepaalde centralisatie? Wat is de invloed ervan op de toekomstige aankooppolitiek van materiaal? Hoe evolueert de relatie met het verzorgend personeel, in het bijzonder de geneesheren? We hadden het vroeger reeds over het financieel negatief gevolg van het feit dat geneesheren een eerste keer een patiënt onderzoeken in een Iris-ziekenhuis om ze dan te behandelen in een ander ziekenhuis.

Mme la Présidente. — Chers Collègues, il a été convenu avec de nombreux parlementaires d'ouvrir à nouveau ces deux séances pour nous éclairer sur les chiffres.

La parole est à M. Denis Grimberghs.

M. Denis Grimberghs. — Madame la Présidente, Messieurs les Membres du Collège réuni, je serai bref. Je me félicite effectivement que M. Vanraes soit revenu à cette tribune pour demander un bilan intermédiaire. En effet, on peut difficilement imaginer que la réforme décidée à propos de la structure Iris puisse déjà porter des fruits. A ce stade, il importe de savoir si une partie de vos projections, votre part du chemin, a été accomplie sous cette législature. La situation est-elle meilleure ou non, dans un dossier immensément complexe? Selon moi, il est opportun qu'un travail technique puisse

être repris en commission. Aussi ne reviendrai-je pas avec des questions très pointues sur le sujet.

Toutefois, il en est une qui me taraude quelque peu. J'aimerais savoir si oui ou non, en fonction de ce que vous avez inscrit aujourd'hui dans l'ordonnance, les 19 communes se sont associées à la structure Iris. Sinon, pourquoi? Lesquelles sont en attente? Des pressions discrètes ont-elles été exercées dans le chef du gouvernement afin que chacun entre dans la structure? Est-on conscient que l'ordonnance, telle qu'elle est rédigée, pose manifestement un problème que j'avais soulevé à l'époque? L'ordonnance prévoyait pratiquement une espèce d'obligation de la reconnaissance d'une structure Iris, à laquelle participeraient toutes les communes de la Région de Bruxelles-Capitale? Bien entendu, il faudra que quelqu'un s'émeuve de la situation pour que ce problème juridique soit posé. Il ne faut jamais l'exclure.

Mon souhait est effectivement d'examiner dans quelle mesure les modifications, les clarifications sont intervenues dans la structure d'Iris et si la modification de structure que vous avez souhaitée a effectivement augmenté la capacité d'arbitrage de cette dernière. En effet, vous souhaitiez une structure faitière plus ferme, plus opérationnelle. Sur différents bancs, en particulier celui des socialistes, on donnait l'impression que les moyens insuffisants avaient été consentis pour assurer une coordination depuis la structure faitière. Qui plus est, j'ai entendu des mandataires socialistes locaux revendiquer le droit d'agir en la matière. La situation est donc moins simple que prévu. Néanmoins, un dispositif doit au moins être mis sur pied.

Il importe surtout de se mettre d'accord sur l'objectif. A cet égard, mon parti reste quelque peu en désarroi par rapport à la position adoptée par la majorité, consistant à dire qu'il n'existe aucun objectif qui vise à boucher les trous, à éviter les deficits aux structures hospitalières publiques. Souvenez-vous des discours: « Il est normal qu'une structure hospitalière publique connaisse des deficits compte tenu de la manière dont elle est financée ».

Si l'objectif est bien d'éviter des charges locales et régionales liées à la gestion d'hôpitaux, fussent-ils publics, le bon interlocuteur nous permettant d'obtenir un financement suffisant en ce domaine est le fédéral. Par conséquent, j'aimerais vous entendre nous dire si vous avez été équipés par la structure Iris pour porter le débat sur un financement fédéral suffisant pour les hôpitaux de notre région, que ces derniers soient publics ou privés, mais compte tenu, dans tous les cas, des caractéristiques que connaissent les hôpitaux bruxellois, publics comme privés, ne se trouvent pas dans une situation totalement équivalente par rapport à la prise en charge des publics défavorisés. Cela aussi, on le sait. Des études ont été affinées à cet égard et si un travail technique doit être réalisé, il sera également utile d'examiner cet aspect du dossier qui a été bien mis en évidence, notamment par une étude intermutuelliste menée au départ par la mutualité chrétienne.

Mme la Présidente. — Vous y avez déjà fait allusion en disant que même mon nom avait été cité.

Het woord is aan de heer Jos Van Assche.

De heer Jos Van Assche. — Mijnheer het Collegelid, de ziekenhuizen van het Iris-net, die behoren tot de openbare sector, worden

sinds de oprichting van dat net geplaagd door financiële tekorten. Nochtans werd het net precies opgericht om de openbare ziekenhuizen in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest uit het financieel sukkelstraatje te halen en dus niet omdat de wetgeving op het taalgebruik in de openbare besturen er niet meer op van toepassing zou zijn.

Over de financiële toestand van de openbare ziekenhuizen in het Brussels Gewest hebben in de Brusselse Assemblees en parlementaire commissies reeds belangrijke gedachteswisselingen plaats gehad. Positieve resultaten op het terrein die de moeite waard zijn, werden nog niet waargenomen, voor zover ik weet. De gedegen interpellatie van collega Jean-Luc Vanraes getuigt van een uitstekende kennis van de materie en kan in dat kader worden geplaatst.

Ik zal hier slechts een deelaspect van de problematiek aan bod brengen.

Een van de middelen om uit de financiële moeilijkheden te geraken, bestaat erin dat men gebruik maakt van de concurrentie tussen de toeleverders. Voor ziekenhuizen is de kostprijs van geneesmiddelen en medisch hulpmateriaal een van de mogelijke hefboomen om de uitgaven te drukken en het aanbod te verbeteren. Collega Vanraes heeft daar terecht naar verwezen in de rubriek « Apotheek en aankooppolitiek medicatie » van zijn uiteenzetting.

In dat verband rijst de vraag of bij de toelevering van geneesmiddelen het principe van de vrije concurrentie gewaarborgd blijft. Bestelt elk ziekenhuis van het Iris-net zelfstandig de geneesmiddelen die moeten worden geleverd? Waarop steunt een dergelijk beslissingsrecht sinds de oprichting van het Iris-net? Is die autonomie principieel of in de praktijk beperkt of onbeperkt? Is de autonomie geheel of gedeeltelijk aan banden gelegd door de werking van de medisch-farmaceutische comités of aankoopcomités? Wie heeft daar zitting in?

Bestaat er een centraal aankoopcomité of werken de vier aankoopcomités onafhankelijk van mekaar? Indien het gaat om een centraal orgaan, is dat formeel of informeel?

Bedingt zo'n dienst de meest gunstige prijzen of heeft hij enkel een uitvoerende taak? Kan een dergelijke dienst de aankopen groeperen voor alle ziekenhuizen of groepeerd zo'n dienst de aankopen voor zover de ziekenhuizen hiervoor voorafgaandelijk toestemming of opdracht daartoe geven? Blijft de therapeutische vrijheid nog overeind indien op die wijze wordt aangekocht?

Werden er bij aankopen — eventueel centraal georganiseerd — door toeleverders of kandidaat-toeleverders geschillen aanhangig gemaakt bij de rechtbanken op principiële gronden? Heeft de Orde der Geneesheren een stelling ingenomen in dat verband?

Hoe worden de kansen ingeschat dat het tot gedingen komt voor een rechtbank op principiële gronden, zelfs indien een centraal aankooporgaan op het niveau van het Iris-net de aankoop zou groeperen met andere aankooporganen van andere ziekenhuizen of ziekenhuisnetwerken?

Hoe verhoudt de thans bestaande feitelijke regeling voor de levering van geneesmiddelen aan de openbare Iris-ziekenhuizen zich tot de regels inzake overheidsopdrachten en sommige opdrachten voor leveringen, diensten aan de Brusselse overheid? Hoe verhoudt de

vigerende regeling voor de levering van geneesmiddelen aan de openbare Iris-ziekenhuizen zich tot de regels en akkoorden van toepassing in de Europese Unie?

Hoe verhoudt de bestaande feitelijke regeling voor de levering van geneesmiddelen aan de openbare ziekenhuizen zich tot de territorialiteitsbegrenzing, waarvan sprake in artikel 26*bis* van het koninklijk besluit van 31 mei 1885, zoals gewijzigd door het koninklijk besluit van 21 oktober 1999. Dat bepaalt dat het een apotheker verboden is een geneesmiddel door toedoen van een gemachtigde te overhandigen aan personen die in een gemeenschap leven, indien deze gemeenschap zich niet bevindt in de gemeente waar de apotheek is gevestigd of in een aangrenzende gemeente ervan.

Zijn de patiënten die verblijven in een Iris-ziekenhuis, gelijk te stellen met personen levend in een gemeenschap, zoals bepaald in het koninklijk besluit van 31 mei 1885? Zijn de patiënten in sommige gevallen gelijk te stellen met personen levend in een gemeenschap in de geest van dit koninklijk besluit? Zijn er Iris-ziekenhuizen die over de infrastructuur beschikken om personen in quarantaine te houden? Worden er op dit ogenblik Irisnetinfrastructuren gebruikt om personen in quarantaine te houden? Kunnen de hotelgasten aldaar worden gelijkgesteld met personen deel uitmakend van een gemeenschap? Zijn hierover cijfers beschikbaar?

Mijnheer het Collegelid, ik beseft dat het een plejade van bijkomende vragen is. Ik zou u zeer erkentelijk zijn, mocht u op ten minste een aantal ervan een antwoord kunnen verstrekken, desgevallend in de commissie. Ik kan aannemen dat er enig onderzoekswerk vereist is.

Mme la Présidente. — Puisqu'il a été décidé de poursuivre le travail en commission sur les éléments techniques et imprévus, les réponses pourront être obtenues plus tard sans problème.

La parole est à M. Eric Tomas, membre du Collège réuni.

M. Eric Tomas, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique d'Âide aux Personnes. — Madame la Présidente, nous nous proposons d'apporter une réponse aux quelques questions fondamentales et, en effet, pour les questions plus techniques, nous demanderons à Iris de rédiger une réponse écrite fouillée qu'il sera possible de discuter en commission.

Tout d'abord, pour ce qui concerne le rapport d'activité qui doit être présenté à l'Assemblée réunie en vertu de la nouvelle ordonnance, sachez que le conseil d'administration d'Iris a approuvé le rapport 2003 le 11 février dernier. Nous venons de recevoir hier ce document. Il sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du Collège réuni et sera ensuite transmis à l'Assemblée.

Quant au Fonds spécial d'Assistance, le Collège réuni a adopté hier en seconde lecture, un projet d'ordonnance abrogeant la loi du 27 juin 1956. Ce projet sera déposé sans délai sur le bureau de l'Assemblée. Les dettes du passé ne peuvent, pour l'instant, être calculées de manière précise, toutes les données n'étant pas encore disponibles. Le Collège réuni a, d'ores et déjà, pris la décision d'inscrire au budget général des dépenses de la CCC, les moyens nécessaires à l'apurement des montants dûment justifiés et restés impayés. Ces montants seront prélevés sur la trésorerie de la CCC.

Pour le surplus, nous rappelons ici différents éléments importants :

I. Le cadre institutionnel

Le Parlement a voté en décembre 2002 une ordonnance permettant de modifier les statuts d'Iris.

Cette modification avait pour objet principal d'intégrer, dans une stratégie générale, les activités du réseau hospitalier public.

Cette intégration doit garantir l'accès de la population à des soins spécialisés dans une organisation économe dans l'utilisation de ses ressources.

En clair, il était demandé à Iris de mettre tout en œuvre pour équilibrer les comptes du réseau à l'horizon 2006.

La région participe à cet objectif en soutenant financièrement les missions à caractère public des communes hospitalières et en intervenant notamment dans le coût des volets sociaux des plans d'assainissement des hôpitaux HIS et CHU Brugmann fusionnés en 1999.

La réforme des statuts conférant ce pouvoir aux organes de décision du réseau a été adoptée en juin 2003 par l'Assemblée générale. Il reste, pour en compléter la nouvelle architecture de gestion, à désigner les représentants de la région et des communes non-hospitalières.

Pour répondre à la question de M. Grimberghs, quatre communes ont décidé de collaborer à la structure.

II. Les plans d'assainissement

HIS (Hôpitaux Iris Sud)

L'année 2002 a été marquée, pour l'essentiel, à HIS par l'élaboration d'un plan d'assainissement à horizon 2005.

Ce plan s'inscrivait à la fois dans un processus de réduction des lits hospitaliers, de la reconversion de lits de médecine et de chirurgie vers des lits gériatriques psychiatriques et de revalidation.

Ce plan prévoyait également une refonte complète des relations entre les gestionnaires et le corps médical au statut d'indépendant.

Les règles définissant le mode de participation des médecins à la gestion de l'entité fusionnée et leur contribution à l'assainissement financier de l'entité ont été fixées et mises en œuvre en 2003.

Les décisions prises à HIS inscrivent cet hôpital dans la trajectoire budgétaire fixée pour 2005.

Les comptes 2002 et les estimations sur les résultats 2003 confirment cette évolution.

CHU Brugmann

A la demande du conseil d'administration du CHU Brugmann, Iris a désigné deux commissaires chargés de proposer un plan réor-

ganisant la gestion des activités médicales et contribuant à en restaurer l'équilibre budgétaire.

Ce plan a été présenté en juin 2003.

Il s'est accompagné d'un changement de la direction du CHU Brugmann et a permis la désignation d'un directeur médical pour le campus du CHU englobant l'hôpital des enfants.

Trois axes stratégiques devront être déclinés avec précision par le campus nord :

- la consolidation des activités du campus,
- le rôle d'attraction à jouer par le site de Schaerbeek,
- les synergies avec l'hôpital des enfants.

Cette stratégie médicale et fonctionnelle devra trouver écho dans les budgets 2004 à 2006.

III. L'intégration des activités

a) Intégration médico-technique

Dans l'optique retenue par la réforme des statuts, Iris a réservé en 2003 une attention particulière à l'optimisation de ses services médico-techniques.

Le premier dossier clôturé porte sur les laboratoires de biologie clinique.

Leur réorganisation permettra une croissance importante de la productivité en concentrant l'activité sur trois pôles, spécialisant chacun d'eux et travaillant dans un environnement informatique commun.

L'année 2004 permettra des avancées significatives dans les domaines de l'imagerie médicale, de l'anatomopathologie avec la constitution d'un laboratoire unique pour le réseau.

b) Intégration médicale

L'année 2003 a permis de recueillir des données complexes à partir desquelles le réseau Iris progressera dans l'intégration des activités médicales.

Un premier projet a vu le jour en décembre 2003 avec la conclusion d'un accord de collaboration Iris-Bordet ouvrant la voie à une gestion réseau du cancer avec le concours du centre de référence qu'est l'Institut Bordet.

IV. L'évolution des comptes

Les résultats d'exploitation de 2002 enregistrent une nette amélioration, passant de 2001 à 2002, de - 13,6 millions EUR à - 8,5 millions EUR.

Et ce résultat englobe le déficit d'exploitation inattendu de l'Institut Bordet dont les comptes 2002 ont été approuvés en septembre 2003 par son conseil d'administration.

V. Créances sur les CPAS

Les accords intervenus avec le CPAS de Bruxelles et le CPAS de Schaerbeek bien que de même nature, sont issus de situations bien différentes.

a) Schaerbeek

L'accord porte sur l'état des créances de tous les hôpitaux Iris par rapport aux CPAS de Schaerbeek pour la période de 1996-2002 compris. Sur les années antérieures à 2001, le CPAS paye à concurrence de 75 % les créances telles que reprises dans la comptabilité des différents hôpitaux d'Iris.

Pour les années 2001 et 2002, le CPAS ayant une comptabilité probante, le règlement se fait sur la base de leurs chiffres et ce à concurrence de 88 % et 85 % des montants repris dans la comptabilité hospitalière.

Ce règlement n'a pu se faire que par un rapport de cash extérieur au système (un rattrapage positif encaissé par l'hôpital Brugmann sur 2002-2005) à concurrence de 5.854.197 pour compte de l'hôpital de Schaerbeek en liquidation.

En sus, le CPAS s'est engagé à l'article 7 « à inscrire chaque année à son budget un article budgétaire spécifique couvrant les charges liées à l'application de la loi du 2 avril 1965, relative à la prise en charge des secours par le CPAS, servant à payer les factures des hôpitaux du réseau Iris. Le montant budgété sera établi compte tenu des inscriptions au compte du CPAS pendant les six premiers mois de l'exercice précédent ».

Une commission paritaire est mise en place pour analyser trimestriellement la situation réciproque.

b) Bruxelles

L'accord a porté sur une transaction entre le CPAS et les hôpitaux de Bruxelles-Ville (Brugmann, Saint-Pierre, Bordet, Huderf) sur la période 1996-2000.

Le CPAS ayant régulièrement liquidé des sommes, la discussion a porté sur les montants contestés. Un accord a été conclu à concurrence de 75 % des créances ouvertes dans la comptabilité des hôpitaux. Le paiement de la part du CPAS a été possible grâce à une intervention de la ville de Bruxelles à concurrence de 2.500.000 EUR.

Les années 2001 à 2002 feront l'objet d'un règlement ultérieur. Dès 2003, une réconciliation régulière se fait entre le CPAS et ses hôpitaux.

VI. Mutation

Le système de financement des hôpitaux a changé en juillet 2002. Ce financement alloue les budgets réservés à la politique hospitalière sur la base de la justification de leur activité.

Cette justification est mesurée en évaluant le panier de pathologies prises en charge par un hôpital et en mesurant sa performance par rapport à une norme fédérale.

A ce jour, le réseau Iris justifie son activité, démontrant que l'ajustement de son offre de lits répond aux besoins de sa population et que cette prise en charge de la maladie, tenant compte de la sévérité de celle-ci, est réalisée selon les règles fédérales.

Les corrections négatives subies dans le passé ont perdu ainsi de leur influence sur les résultats d'exploitation des hôpitaux du réseau.

La gestion du réseau s'inscrit en droite ligne dans le sens des transformations induites par la nouvelle politique hospitalière définie par l'autorité fédérale en mettant la priorité sur l'activité, c'est-à-dire le patient, et en organisant en conséquence l'offre de soins.

Cette mutation n'élude pas pour autant la nécessité de prendre en compte la spécificité du réseau public bruxellois pour rencontrer les besoins et une population originaire, pour l'essentiel, de la Région de Bruxelles-Capitale.

C'est dans cette logique qu'il convient de comprendre l'effort financier réalisé par la région et les entités communales.

Mevrouw de Voorzitter. — Het woord is aan de heer Jean-Luc Vanraes voor een repliek.

De heer Jean-Luc Vanraes. — Mevrouw de Voorzitter, ik dank het collegelid voor zijn uitgebreid antwoord. We zullen ongetwijfeld nog dieper ingaan op de materie in de commissie. Wanneer ik zijn antwoord vandaag vergelijk met dat van twee jaar geleden, is het alvast duidelijk dat er een nieuwe wind waait in verband met de Iris-koepel. Dat kan alleen maar worden toegejuicht.

Mevrouw de Voorzitter. — Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

MONDELINGE VRAGEN

QUESTIONS ORALES

Mevrouw de Voorzitter. — Aan de orde zijn de mondelinge vragen.

L'ordre du jour appelle les questions orales.

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER ROBERT DELATHOUWER AAN DE HEREN JOS CHABERT EN DIDIER GOSUIN, LEDEN VAN HET VERENIGD COLLEGE, BEVOEGD VOOR HET GEZONDHEIDSBELEID, BETREFFENDE « DE PREVENTIE VAN BORSTKANKER IN BRUSSEL »

QUESTION ORALE DE M. ROBERT DELATHOUWER A MM. JOS CHABERT ET DIDIER GOSUIN, MEMBRES DU COLLEGE REUNI, COMPETENTS POUR LA POLITIQUE DE SANTE, CONCERNANT « LA PREVENTION DU CANCER DU SEIN A BRUXELLES »

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Robert Delathouwer heeft het woord voor het stellen van zijn vraag.

De heer Robert Delathouwer. — Mijnheer het Collegelid, om borstkanker te bestrijden werd over heel België een preventieve campagne opgezet. Hierover werd op 25 november 2000 een protocolakkoord gesloten tussen de federale overheid en de gemeenschappen. Vrouwen tussen 50 en 69 jaar kunnen zich daardoor gratis om de twee jaar laten onderzoeken. Het onderzoek wordt gesubsidieerd door de federale overheid; de organisatie en financiering van de bewustmakings- en voorlichtingscampagnes hierrond is dan weer een gemeenschapsaangelegenheid.

In een tweede protocolakkoord dat gesloten werd tussen de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie en de Franse en Vlaamse Gemeenschap wordt bepaald hoe de borstkankerscreening in Brussel geregeld moet worden. Het gaat om een protocol dat in werking trad op 1 januari 2002 en eind 2003 afgelopen is. Als gevolg daarvan werd het coördinatiecentrum voor borstkankeropsporing BRUMAMMO opgericht. BRUMAMMO zorgt in de eerste plaats voor het versturen van een oproep tot gratis onderzoek aan alle Brusselse vrouwen tussen 50 en 69 jaar. De tweede belangrijke opdracht van BRUMAMMO is de coördinatie van de onderzoeken en de tweede lezing of een soort tegenexpertise van de röntgenfoto's. Ten slotte heeft de vzw BRUMAMMO een derde opdracht, namelijk de uitwisseling en verwerking binnen een breder kader van de gegevens aangaande borstsonderzoek en de transmissie ervan naar het register van borstpathologieën.

Voorlichting en sensibilisatie is toegewezen aan de gemeenschappen, in Brussel is dat de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie. Hier werd, in tegenstelling tot bijvoorbeeld de Vlaamse Gemeenschap weinig rond gedaan. In juni beloofde collegelid Chabert in plenaire vergadering aan Anne Van Asbroeck dat er weldra een tweetalige brochure voor algemene voorlichting, los van de oproepingsbrief, verspreid zou worden. Dat is belangrijk opdat alle vrouwen tussen 50 en 69 jaar een beroep zouden doen op de gratis borstkankerscreening, en wel degelijk doorverwezen worden naar de erkende mammografische eenheden voor een gratis onderzoek en een technisch gecontroleerde tweede lezing. Ik hoop dat u mij zult antwoorden dat daar al werk van is gemaakt. Overigens herinner ik mij dat ik daarover ook tijdens de begrotingsbespreking vragen heb gesteld, omdat er in de begroting voor 2004 minder middelen worden ingeschreven dan voor 2003.

Mijn vragen aan de bevoegde collegeleden zijn de volgende :

Ten eerste, het protocolakkoord dat gesloten werd tussen de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie en de Franse en Vlaamse Gemeenschap is eind 2003 afgelopen. Werd ondertussen een nieuw protocolakkoord gesloten ? Zo ja, zijn er wijzigingen tegenover het vorige protocolakkoord ?

Ten tweede, in juni jongstleden waren door de vzw BRUMAMMO nog maar weinig oproepingen verstuurd. Tegen eind 2003 zouden echter 50.000 vrouwen, de helft van de doelgroep, aangeschreven moeten zijn. Is dat intussen gebeurd ? Worden de andere 50.000 dit jaar aangeschreven ?

Ten derde, is de tweetalige algemene brochure verspreid ? Op welke manier, via welke kanalen ? Is daarbij aandacht besteed aan

bepaalde sociale groepen van vrouwen voor wie er een zekere medische drempelvrees bestaat, zoals allochtone vrouwen bijvoorbeeld ?

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Didier Gosuin, lid van het Verenigd College, heeft het woord.

De heer Didier Gosuin, lid van het Verenigd College, bevoegd voor het Gezondheidsbeleid. — Mevrouw de Voorzitter, het protocolakkoord tot samenwerking tussen de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie van Brussel Hoofdstad, de Vlaamse en de Franse Gemeenschap inzake mammografische borstkankerscreening had inderdaad een beperkte geldigheidsduur tot einde 2003. Tot die beperking werd beslist, omdat de geldigheidsduur van het protocolakkoord tussen de gemeenschappen en de federale overheid terzake, ook beperkt was tot dezelfde datum. Tijdens de interministeriële conferentie van 8 december jongstleden werd dan ook aan de federale overheid gevraagd het akkoord te verlengen. De federale minister antwoordde dat de engagementen genomen op basis van het oorspronkelijke akkoord, vertaald waren in besluiten die de tegemoetkoming regelt van het RIZIV, en dat die besluiten van toepassing blijven. Hetzelfde geldt voor de besluiten van het Verenigd College tot erkenning van de mammografische eenheden en het referentiecentrum waarvan de geldigheid onbeperkt is in duur.

Teneinde het consensusbeleid voor Brussel met de Franse en de Vlaamse Gemeenschap voort te zetten, zullen wij in de nabije toekomst een bevestiging van het oorspronkelijk engagement van alle betrokken partijen vragen.

Tot en met einde juni 2003 werden 13.130 vrouwen uitgenodigd. Volgens de Kruispuntbank is de cohorte van de uit te nodigen vrouwen over 24 maanden 73.827 in plaats van 100.000. Die gegevens zullen nog moeten worden gecorrigeerd door de Kruispuntbank. De vrouwen worden uitgenodigd sinds februari 2003.

Na een eerste evaluatie werd geoordeeld dat het versturen van de uitnodigingsbrief alleen geen voldoende respons had. Daarom werd ervoor geopteerd om bij de uitnodigingsbrief een tweetalige brochure te voegen. Ook werd geoordeeld dat het minder opportuun was uitnodigingen te sturen tijdens de vakantiemaanden. Intussen werd ervoor gezorgd dat het normale ritme voor de uitnodigingen werd gehaald, zodat einde januari 2004 zo'n 30.000 vrouwen werden uitgenodigd. De overige vrouwen van de cohorte worden inderdaad aangeschreven tot januari 2005 volgens het systeem, onpare geboortedag eerste jaar en pare geboortedag tweede jaar.

De tweetalige brochure werd verstuurd naar alle huisartsen te Brussel, aan wie de mogelijkheid gegeven wordt om bijkomende brochures aan te vragen. De brochure wordt tevens verspreid via het Logo en het CLPS die in hun sensibiliseringsstrategieën bijzonder rekening houden met bepaalde sociale groepen van vrouwen voor wie enige medische drempelvrees zou kunnen bestaan.

Ik zou het geachte raadslid willen geruststellen, dat er met veel energie gewerkt is aan de concretisering van het programma te Brussel. Doch het succes van de invoering van een systeem van algemene opsporing vergt niet alleen een sensibilisering van de vrouwen om het onderzoek te laten uitvoeren, doch ook een wijziging van mentaliteit zowel bij de artsen als bij de vrouwen die dikwijls nog een diagnostisch onderzoek verkiezen.

Een algemene evaluatie van het programma met alle gemeenschappen en de federale overheid is noodzakelijk en is gepland in een werkgroep van de interministeriële conferentie.

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Robert Delathouwer heeft het woord.

De heer Robert Delathouwer. — Als ik het goed heb begrepen, Mijnheer het Collegelid, is het protocolakkoord nog niet vernieuwd.

Bovendien zou men betwijfelen of met de huidige werkwijze voldoende personen worden bereikt. Nochtans zegt u verder dat u op de ingeslagen weg zult voortgaan. Dat is toch enige contradictie.

Quand vous dites qu'apparemment, pour les 13.000 invitations qui ont été envoyées en juin, on aurait constaté que les réponses étaient minimalistes, on peut se demander si cela ne signifie pas qu'il aurait mieux valu faire autre chose. Or, vous semblez dire que vers 2005, toutes les femmes visées dès le début auront été sensibilisées, grâce à l'envoi d'une lettre ainsi que d'un fascicule bilingue. J'en tire simplement la conclusion que simultanément à la discussion du protocole, il faut se poser la question de savoir si l'action entreprise était bien la bonne solution.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Didier Gosuin, membre du Collège.

M. Didier Gosuin, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique de Santé. — Il est exact que le protocole n'est pas complet mais comme je l'ai dit, les arrêtés royaux restent valables.

De koninklijke besluiten blijven van toepassing, net zoals de besluiten van de Brusselse regering. Er is dus geen probleem met het systeem, zelfs zonder protocol. Natuurlijk is het altijd beter dat er een protocol bestaat. Daar werken we nu aan.

Pour répondre à votre question relative aux invitations, je confirme que celles-ci continuent à être envoyées. Ces invitations constituent une méthode mais nous avons décidé de ne plus en envoyer pendant certaines périodes où elles risquent de se perdre, notamment les vacances d'été. Nous continuons à écrire parce que, malgré tout, nous obtenons un bon taux de réponses mais, de surcroît, nous diffusons maintenant des brochures auprès des médecins, y compris les généralistes, et auprès d'autres points de sensibilisation, notamment les maisons médicales. A côté des invitations, nous apportons donc un support complémentaire au moyen des brochures bilingues.

Mevrouw de Voorzitter. — Het incident is gesloten.

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER JEAN-LUC VANRAES AAN DE HEREN JOS CHABERT EN DIDIER GOSUIN, LEDEN VAN HET VERENIGD COLLEGE, BEVOEGD VOOR HET GEZONDHEIDSBELEID, BETREFFENDE « DE HUISARTSENWACHTPOSTEN IN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST »

QUESTION ORALE DE M. JEAN-LUC VANRAES A MM. JOS CHABERT ET DIDIER GOSUIN, MEMBRES DU COLLEGE REUNI, COMPETENTS POUR LA POLITIQUE DE SANTE, CONCERNANT « LES SERVICES DE GARDE DE MEDE-

CINS GENERALISTES EN REGION DE BRUXELLES-CAPITALE »

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Jean-Luc Vanraes heeft het woord voor het stellen van de vraag.

De heer Jean-Luc Vanraes. — Mijnheer het Collegelid, het initiatief van de huisartsenwachtpost ontstond in Frankrijk en is nu voor de eerste keer in Deurne uitgetoetst, met zeer groot succes overigens. De huisartsenwachtpost is een vaste, gemakkelijk bereikbare en herkenbare plaats waar zieken tijdens weekends en feestdagen een huisarts kunnen vinden. De bedoeling is immers dat de patiënt weer eerst naar de huisarts gaat in plaats van direct naar de spoeddienst. Als we dat in Brussel kunnen realiseren, dan zouden we al een gedeeltelijke oplossing vinden voor de enorme verliezen van onze Iris-ziekenhuizen, precies omdat Brusselaars al te vlug een beroep doen op de spoeddiensten.

In september vorig jaar verscheen er een eerste tussentijdse evaluatie van de huisartsenwachtpost te Deurne in de Artsenkrant. Blijkbaar loopt daar alles op wieltjes en noteren ze niets anders dan lovende reacties. De eerste voorlopige cijfers wijzen bovendien op een gestadige toename van het aantal prestaties, wat een radicale breuk betekent met het verleden. Ook de patiënten zien de wachtpost duidelijk zitten. Tijdens de eerste zes weekends werd het aantal patiëntencontacten, dat de voorgaande jaren constant verminderde, duidelijk opgekrikt. Soms is er zelfs sprake van een verdubbeling tegenover vroeger.

Ik som de voordelen op die dokter Renders, voorzitter van de kring Deurne-Borgerhout, heeft aangehaald: samenwerken met collega's werkt enorm stimulerend; de wachtpost vergt minder tijdsinvestering, waardoor men toch beter verloond wordt; er worden wachtperiodes van 12 uur in plaats van 24 uur gelopen; de aanwezigheid van een chauffeur werkt alvast de veiligheid voor de huisarts in de hand.

Een definitieve evaluatie komt er pas tegen 2006, doch gezien het prille, maar overdonderende succes kan ik mij niet inbeelden dat de eindevaluatie anders zal uitdraaien. Daarom moeten dergelijke wachtposten ook in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest mogelijk zijn. Het is mogelijk dat de Brusselse huisartsen het initiatief niet genegen zijn ondanks — of misschien wel dankzij — de trendbreuk met de vroegere wachtdienstformule, maar voor de Brusselse patiënten zal de vereenvoudiging heilzaam zijn: geen wisselende wachtdiensten en een snelle eerstelijnszorg.

Deelt het collegelid die visie en werden er reeds contacten gelegd met de federale minister van Sociale Zaken en Volksgezondheid om dergelijk pilootproject zo snel mogelijk, ook in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, van start te laten gaan?

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Didier Gosuin, lid van het Verenigd College heeft het woord.

De heer Didier Gosuin, lid van het Verenigd College, bevoegd voor het Gezondheidsbeleid. — Volgens het koninklijk besluit van 8 juli 2002 behoort de organisatie van de huisartsenwachtdienst tot de opdracht van de huisartsenkringen. Een van de normen waaraan de huisartsenwachtdienst moet voldoen, is dat er afspraken worden gemaakt met de ziekenhuizen en extra-murale specialisten, teneinde

een optimale afstemming te verkrijgen tussen de huisartsenwacht-dienst, de spoeddiensten en de diensten voor dringende medische hulpverlening in de huisartsenzone. De wettelijke grondslag van die bepalingen is het koninklijk besluit nr. 78 betreffende de uitoefening van de gezondheidszorgberoepen, dat een federale bevoegdheid is.

Ook worden de provinciale medische commissies betrokken bij de controle en de bepaling van de behoeften op het vlak van de wachtdiensten. Sinds de splitsing echter van de provincie Brabant zijn er twee commissies opgericht voor Vlaams- en Waals-Brabant en is hun bevoegdheid voor het arrondissement Brussel-Hoofdstad niet duidelijk gespecificeerd. Wij hebben dat probleem reeds aangekaart bij de federale overheid.

In Brussel wordt volgens de nationale gezondheidsenquête vaker een beroep gedaan op de spoeddiensten van de ziekenhuizen dan in de andere gewesten. Dat patiënten een beroep doen op de spoeddiensten van de ziekenhuizen, vindt niet alleen zijn verklaring in de organisatie van de wachtdiensten van de huisartsen, maar er zijn ook financiële factoren — geen onmiddellijke betaling vereist, toepassing van het systeem van derde betaler — ook de gewoonte van bepaalde bevolkingsgroepen om zich naar een « dispensarium » te begeven, verklaart waarschijnlijk mee het hogere gebruik.

Intussen loopt op initiatief van de federale minister van Sociale Zaken een onderzoek met betrekking tot de typologie van de patiënten — sociaal, medisch, demografisch — die een beroep doen op de Brusselse spoeddiensten van de ziekenhuizen, van de wachtdiensten van de huisartsen en van de huisartsen zelf. Bij dat onderzoek is een stuurgroep opgericht met daarin de beleidsmensen van de respectieve instellingen die bij het onderzoek zijn betrokken en het Gezondheidsobservatorium van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie. Het Gezondheidsobservatorium werkt immers mee aan de epidemiologische verwerking en dus ook aan de vragelijst.

We benadrukken nogmaals dat wij in het algemeen overtuigd zijn van het belang van de eerstelijnsgezondheidszorg en de centrale rol van de huisarts hierin. Het RIZIV zou op het ogenblik pilootprojecten inzake door huisartsen georganiseerde wachtdiensten, huisartsenwachtpost genoemd, financieren in Deurne, Charleroi en Luik. Die projecten moeten aan een aantal criteria beantwoorden zoals bereikbaarheid, samenwerking met de gezondheidszorgactoren, kwaliteit van de zorg, veiligheid bij de verplaatsing, criteria die ingeschreven zijn in het koninklijk besluit van 16 januari 2003. In Deurne houdt dat bijvoorbeeld in dat een auto en een chauffeur ter beschikking worden gesteld van de geneesheren van wacht.

Een gelijkaardig initiatief bestaat niet in het Brussels Gewest. Wij kunnen inderdaad in de interministeriële conferentie vragen wat de resultaten zijn van de evaluatie van de lopende projecten en van het hoger genoemd onderzoek te Brussel en of eventueel een pilootproject in Brussel kan worden opgestart. Hierbij zal onder meer het respect voor de taal van de patiënt in acht moeten worden genomen.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Jean-Luc Vanraes.

M. Jean-Luc Vanraes. — Je remercie M. Gosuin pour cette très longue réponse.

Je ne demande qu'une chose, c'est que l'on prenne une initiative. Je m'attendais à entendre toutes les explications qui viennent de

m'être données car je m'étais bien documenté pour préparer ma question. Comme le précise la réponse, tous les jours nous sommes confrontés au fait que des personnes se présentent dans les services d'urgence pour s'y faire soigner tout simplement parce qu'elles n'ont pas de moyens financiers et qu'elles semblent ignorer qu'elles peuvent demander un réquisitoire au CPAS afin de se faire aider par n'importe quel médecin. Soit les intéressés l'ignorent vraiment, soit ils considèrent qu'il est beaucoup plus simple de se rendre à l'hôpital pour s'y faire soigner d'urgence.

M. Gosuin a cité l'exemple de trois communes qui ont pris cette initiative et où le système fonctionne de manière optimale. Nous constatons cependant que la population bruxelloise n'a pas la réaction de s'adresser d'abord au généraliste. Le ministre a dit qu'il convient de réfléchir et d'étudier le problème. Pour ma part, je considère qu'il y a urgence et qu'il faut accorder la priorité à la question. Il faut persuader les gens de s'adresser d'abord au généraliste tout en permettant à celui-ci d'effectuer son travail de manière efficace et en toute sécurité. J'insiste donc pour que M. Chabert ne se contente pas de réfléchir mais prenne l'initiative des indispensables mesures.

M. Didier Gosuin, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique de Santé. — Je voudrais dire à M. Vanraes qu'actuellement, non pas au niveau de la Commission communautaire commune mais au niveau de la Commission communautaire française, nous menons une vaste campagne de sensibilisation auprès de tous les médecins au moyen d'affichettes et de brochures, avec l'appui d'un site internet sans oublier une diffusion des mémentos des médecins. Nous nous adressons d'ailleurs aussi aux médecins qui appartiennent à l'Ordre néerlandophone des médecins parce que nous voulons mener une action la plus complète possible. Les projets sont initiés non pas par les communes mais par l'INAMI.

Dans le cadre de nos discussions, nous avons insisté pour que l'INAMI suive les projets qu'elle estime intéressants. Nous sommes demandeurs pour qu'à Bruxelles également, une telle initiative puisse être concrétisée le plus rapidement possible.

Mevrouw de Voorzitter. — Het incident is gesloten.

QUESTION ORALE DE M. PAUL GALAND A MM. JOS CHABERT ET DIDIER GOSUIN, MEMBRES DU COLLEGE REUNI, COMPETENTS POUR LA POLITIQUE DE SANTE, CONCERNANT « LA DIMINUTION DU NOMBRE DE PHARMACIES DE GARDE EN REGION BRUXELLOISE A PARTIR DU 20 FEVRIER »

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER PAUL GALAND AAN DE HEREN JOS CHABERT EN DIDIER GOSUIN, LE EN VAN HET VERENIGD COLLEGE, BEVOEGD VOOR HET GEZONDHEIDSBELEID, BETREFFENDE « DE VERMINDERING VAN HET AANTAL WACHTDIENSTEN VAN DE APOTHEKERS IN HET BRUSSELS GEWEST VANAF 20 FEBRUARI »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Paul Galand pour poser sa question.

M. Paul Galand. — Madame la Présidente, la mesure qui fait l'objet de ma question entre en principe en application aujourd'hui. La commission Rôle de Garde des Pharmaciens de la Région de Bruxelles

les-Capitale a fait connaître son intention de réduire à douze le nombre de pharmacies de garde en Région bruxelloise de 23 heures à 9 heures du matin, au lieu des 24 officines désignées jusqu'à présent. Cette décision doit entrer en application ce vendredi 20 février. Il va de soi que malgré les abus constatés, l'organisation des services de garde prévus par l'article 9 de l'arrêté royal n° 78 du 10 novembre 1967 sur l'art de guérir est une nécessité impérieuse pour les patients qui doivent un jour y avoir recours. Ce sont les organisations professionnelles représentatives ou les groupements constitués à cet effet qui sont désignés pour instituer ces services de garde tout en poursuivant l'objectif visé par la loi qui est de garantir à la population la dispensation régulière et normale des soins de santé, tant en milieu hospitalier qu'à domicile.

La compétence d'organiser les services de garde implique que les organisations professionnelles et les groupements mentionnés ci-dessus établissent eux-mêmes les règles selon lesquelles fonctionnent leurs services de garde.

On peut toutefois se demander si dans ce cadre, une limitation excessive du nombre d'officines de garde ne met pas en cause la dispensation régulière et normale des médicaments et des autres produits que l'on peut trouver en urgence en pharmacie. Chaque officine accessible au public est tenue de faire partie d'un service de garde et de participer, en ce qui concerne le rôle de garde, au fonctionnement d'un tel service. Je m'interroge sur les difficultés rencontrées par les centaines d'officines établies en Région bruxelloise, au point qu'il ne serait possible d'organiser que douze gardes de nuit sur l'ensemble du territoire. La motivation avancée par la commission expose elle-même les limites de la mesure : les patients se déplaceraient majoritairement en voiture et on constaterait une diminution de la fréquentation après 23 heures. Or, chacun sait que la nuit, il n'y a plus de transports en commun et que la seule solution qui s'offre aux personnes non-propriétaires d'un véhicule individuel est d'avoir recours à un taxi, au tarif de nuit, à moins de se soigner par un autre moyen.

Le communiqué de presse indique aussi qu'il est possible de téléphoner à un numéro gratuit afin de connaître les adresses des pharmacies de garde. J'attire votre attention sur le fait qu'à l'heure actuelle, le numéro disponible n'est pas gratuit mais bien payant au tarif majoré 0900.

Je souhaite savoir si l'Observatoire régional de la Santé a été consulté à un quelconque stade de la décision à propos de l'impact d'une telle mesure sur la mission de dispensation régulière et normale de médicaments et à propos des besoins de la population en la matière. A-t-on intégré, par exemple, l'évolution démographique de la population et, notamment, l'augmentation du nombre de personnes âgées, lesquelles se déplacent moins en voiture et vivent de plus en plus souvent seules.

Je souhaite également savoir, Monsieur le Membre du Collège réuni, quelles dispositions vous avez déjà prises ou quelles démarches vous comptez entreprendre pour évaluer cette décision et, éventuellement, pour pallier ses conséquences, en particulier en ce qui concerne les personnes isolées et ne disposant pas d'un véhicule.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Didier Gosuin, membre du Collège réuni.

M. Didier Gosuin, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique de Santé. — Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, d'emblée, je voudrais attirer l'attention sur ce que révèle la lecture de l'article 9 de l'arrêté royal n° 78 : ni le Roi ni le ministre de la Santé publique — et peu importe de savoir s'il s'agit à ce stade du gouvernement fédéral ou du Collège réuni — ne disposent hélas de recours contre les décisions fixant les services de garde. Ce n'est que si une carence ou une insuffisance du service de garde apparaît au vu des besoins de dispensation de soins de la population qu'une intervention est possible. Encore, celle-ci n'implique-t-elle pas l'intervention au premier chef de la Commission communautaire commune ni du gouvernement fédéral mais de la gouverneure. Celle-ci a du reste un pouvoir assez limité qui s'apparente plutôt à une demande de reconsidération de la décision de la commission médicale puisqu'elle ne saisit pas une instance d'appel mais l'instance elle-même, qui a instauré les services de garde.

Dans un second temps, et s'il est prouvé que les services de garde ne fonctionnent pas de manière satisfaisante, une intervention d'un « inspecteur d'hygiène » ou d'un « inspecteur de la pharmacie » peut être envisagée non pour annuler ou remettre en cause la décision de la commission médicale mais pour se substituer à elle et organiser lui-même le service de garde.

Sur le plan juridique, il apparaît donc que c'est le fédéral qui est bel et bien compétent. En effet, la politique communautaire de santé est assortie de très importantes réserves de compétences fédérales, parmi lesquelles la législation organique, (que les travaux préparatoires de la loi spéciale de réformes institutionnelles amènent à interpréter largement en ne la limitant pas à la législation hospitalière), et les règles de base relatives à la programmation. Des indices parmi d'autres de la compétence fédérale persistante dans la détermination de l'offre de soins réside dans l'activité législative fédérale sous la législature passée. Par exemple : la loi du 17 décembre 1997 visant la réorganisation des soins de santé prévoit que c'est le gouvernement fédéral qui met en place des structures pour la maîtrise de l'offre des professionnels; la loi du 13 mai 1999 amende l'article 3, § 3, de l'arrêté royal n° 78 en réservant au gouvernement fédéral la fixation des critères d'organisation de la répartition géographique des officines pharmaceutiques.

Devons-nous pour autant demeurer sans réaction ? Certes non. Nous avons d'ailleurs écrit à la commission des Rôles de Garde des Pharmaciens afin de leur demander des explications complémentaires et de connaître les modalités d'évaluation de la mesure qu'ils ont prise. Nous allons également interroger les acteurs de terrain directement concernés pour vérifier si les conséquences de la limitation du nombre d'officines de garde s'avèrent négatives pour la population. Nous attirerons également l'attention de la gouverneure sur ces démarches et lui transmettrons les informations dont nous serions amenés à prendre connaissance, pour qu'elle puisse mettre en œuvre le processus légal au niveau que je vous ai cité.

Je souhaite toutefois relativiser quelque peu l'impact de la mesure proposée par les pharmaciens. En effet, il n'est pas douteux que nombre de sollicitations des pharmacies de garde soit le fait de personnes imprévoyantes et pour des médicaments non urgents. Il demeure que, à certaines heures de la nuit et dans un certain nombre de cas réellement urgents, l'accessibilité sera moins aisée. Si l'on peut penser qu'une situation de grande urgence donnera vraisemblablement lieu à une hospitalisation urgente plutôt qu'à un maintien à

domicile, c'est néanmoins évidemment sur ce critère qu'il faudra évaluer la mesure décidée par les pharmaciens. Il ne faudrait pas en effet qu'elle engendre davantage de recours aux services d'urgences hospitalières lorsque l'ensemble des niveaux de pouvoir s'accordent à faire le nécessaire pour désengorger ceux-ci.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Paul Galand.

M. Paul Galand. — Madame la Présidente, Monsieur le Membre du Collège réuni, je partage une partie de l'avis des organisations professionnelles des pharmaciens. Comme vous l'avez également relevé, il y a des abus et des mesures sont à prendre.

Mais passer brusquement de 24 à 12 sans qu'il y ait eu apparemment concertation avec les autorités régionales me pose question.

Par ailleurs, vous n'avez pas répondu à ma première question, Monsieur le Membre du Collège réuni. Cela m'amène à comprendre que l'Observatoire de la Santé n'a pas été consulté. Je défends la philosophie de cet Observatoire. On doit avoir un lieu où sont évalués les besoins prévisibles, y compris en termes d'officines et d'accessibilité pour tous aux médicaments nécessaires.

Il faut des évaluations régulières — c'est la révolution culturelle et mentale que j'essaie d'initier — et passer d'une tradition d'influence, de groupes de pression, de lobby, à une décision politique qui s'appuie sur des outils d'évaluation permanente des besoins prévisibles. Nous connaissons aujourd'hui l'évolution démographique des populations et leur niveau socio-économique. On peut connaître donc assez bien leurs besoins et on peut être préventif et procéder à des évolutions douces et non brutales. Je crains que l'on ait ici une évolution brutale parce que l'on n'utilise pas, comme il se devrait, les outils de prévision et d'évaluation.

En deuxième lieu, en ce qui concerne la discussion des compétences — cela fait toujours penser aux anciennes discussions à la Curie romaine sur le sexe des anges — nous avons comme mission de veiller à ce qu'à Bruxelles, ville internationale, ville capitale, les néerlandophones et les francophones, le bicommunautaire, répondent à ces défis quitte à se retourner ensuite vers le fédéral.

On sait que le fédéral n'assume pas tout son devoir de solidarité avec la Région bruxelloise qui doit assumer toutes ses missions de ville internationale.

En troisième lieu, les gens se déplacent en voiture, dit-on. Qu'ils fassent cinq kilomètres de plus, qu'il y ait douze pharmacies au lieu de vingt-quatre, cela ne serait pas un problème ! Le nombre de personnes âgées augmente, bien des personnes ne se déplacent pas en voiture et il faut entendre l'appel de la Maison médicale des Marolles pour les populations défavorisées. Cela n'a pas non plus été pris en compte.

Faut-il rappeler aussi qu'on a voté, au fédéral, une loi sur l'euthanasie. L'euthanasie ou l'apaisement en fin de vie peut arriver en

pleine nuit. A-t-on veillé à ce que les médecins puissent avoir accès, dans ces douze pharmacies, aux produits bien spécifiques nécessaires ? A-t-on pensé aux soins palliatifs ? Les pharmacies ont-elles des accords entre-elles pour pouvoir délivrer ces produits en urgence, en cas de besoin ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Didier Gosuin, membre du Collège réuni.

M. Didier Gosuin, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique de Santé. — Comme vous, je l'ai appris par la presse. Je vous explique que c'est un organe autonome qui relève de la compétence fédérale. On ne doit pas consulter l'Observatoire de la Santé et je le regrette. Nous avons fait notre devoir et nous leur avons écrit pour leur demander leurs raisons et une évaluation. Vous semblez dire que nous n'avons pas pris en compte les jeunes, les personnes âgées ou l'évolution de la vie. Comme beaucoup de Bruxellois, nous avons pris acte de ces dispositions. J'ai demandé si j'étais compétent. Nous n'avons jamais été confrontés à ce problème. On ne peut pas non plus accuser l'Observatoire de la santé de ne pas avoir prévu qu'un jour, les pharmaciens décideraient de réduire le nombre de gardes. Aucune étude aujourd'hui ne permet de dire qu'il faut tant de pharmacies de garde. Personne ne pouvait imaginer cela.

Aujourd'hui, nous allons faire l'évaluation.

En réponse à ma question on m'a dit que je n'étais pas compétent, mais que cela relevait du fédéral. La seule personne qui peut intervenir est la gouverneure et le fédéral peut même se substituer s'il y a des lacunes.

Qu'allons-nous faire ? Nous allons examiner le problème. Si après évaluation, on constate un transfert vers les urgences, si effectivement des problèmes se posent pour un certain type de population, nous informerons et alerterons le pouvoir compétent pour qu'il assume ses responsabilités. Il l'assume ou il ne l'assume pas. S'il l'assume c'est bien et il prendra les dispositions. S'il ne l'assume pas, mon rôle politique et le vôtre, sera de continuer à taper sur le clou afin que les intérêts des Bruxellois soient sauvegardés.

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

La séance plénière de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune est clos.

De plenaire vergadering van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie is gesloten.

Prochaine séance plénière cet après-midi.

Volgende plenaire vergadering deze namiddag.

— La séance plénière est levée à 13 h.

De plenaire vergadering wordt om 13 uur gesloten.